



Groupement  
d'Intérêt Public des  
**calanques**

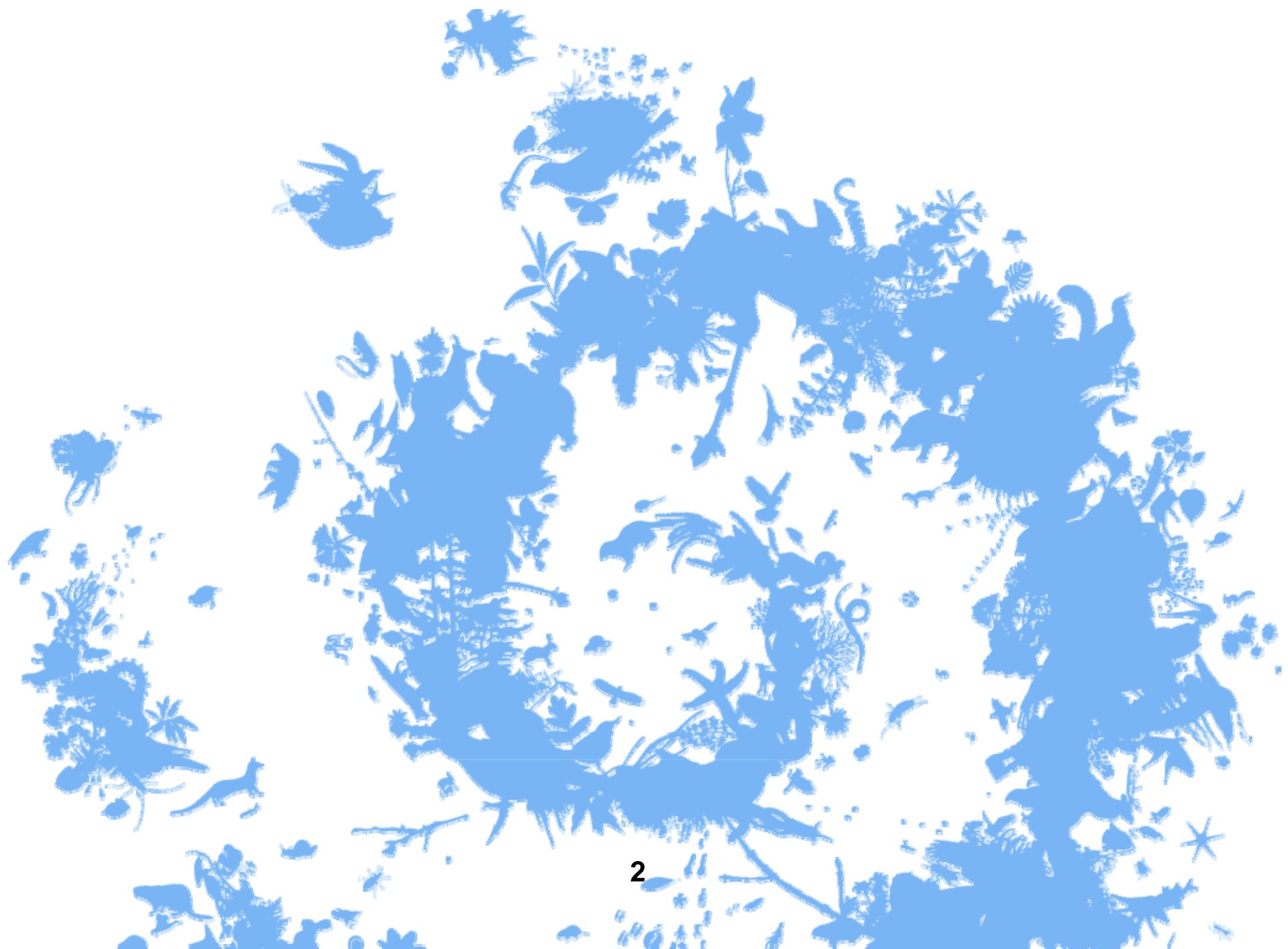


# Rapport d'activités

du Groupement d'Intérêt Public des Calanques

## 2012/2013

Assemblée Générale du 21 mars 2013



# Le mot du Président

**18 avril 2012 : naissance du Parc national des Calanques... printemps d'une nouvelle aventure.**

« Treize années. Il aura fallu pas moins de treize années, quatre prorogations successives, des milliers d'heures de travail et de débat pour que le Groupement d'Intérêt Public des Calanques atteigne enfin son but : créer le Parc national. Il est vrai que la voie ouverte en 1999 s'est avérée particulièrement difficile ; tout sauf une promenade de santé ! Plutôt un parcours semé d'embûches, à tel point que parfois, le sommet a pu sembler à certains inatteignable. Mais, pour reprendre Sénèque : « Ce n'est pas parce que c'est difficile qu'on n'essaie pas. C'est parce qu'on n'essaie pas que c'est difficile ». Il n'est pas de vraie conquête dans la facilité et, surtout, il n'est pas de plus belles victoires que celles qui sont partagées.

A quelques jours de la fin du GIP, cet exercice traditionnel du bilan, du regard porté sur l'activité de l'année passée, prend un sens très particulier non seulement pour moi mais aussi, j'en suis sûr, pour l'ensemble des membres de l'Assemblée générale, du Conseil scientifique, et bien sûr de l'équipe. Pour tous ces hommes et ces femmes qui, depuis des années, ont mis leur passion des Calanques, leur compétence et leur capacité à dépasser leurs différences au service de ce magnifique projet.

2012 restera certainement comme une année exceptionnelle pour le GIP. Elle a débuté avec une Assemblée Générale lors de laquelle ses membres ont su trouver un large consensus pour apporter leurs dernières modifications à cette œuvre collective de longue haleine. Après une dernière phase intense de travail entre l'équipe et les services de l'Etat, le processus a enfin abouti avec la signature du décret de création par le Premier Ministre François FILLON le 18 avril 2012. C'était l'acte de naissance tant attendu qui a donné son existence juridique au Parc national des Calanques.

Le répit a été de courte durée pour l'équipe du GIP. En lien avec les services de l'État, la première saison estivale s'est remarquablement déroulée et les premières instances de la gouvernance du Parc ont été mises en place : le Conseil scientifique puis le directeur par intérim. Enfin, l'adhésion des communes de Cassis, La Penne sur Huveaune et Marseille à la Charte a marqué un nouvel acte politique fort de la démarche et a permis de finaliser le contour du Parc.

Cette création représente bien évidemment une formidable avancée pour la protection de la biodiversité et du patrimoine culturel de ce monument de la nature que sont les Calanques. Mais, au-delà, ce premier parc national français né aux portes d'une grande agglomération est une nécessité pour la métropole, un véritable atout pour penser et gérer plus intelligemment les rapports entre Ville et Nature. Loin d'être seulement une fin, 2012 a marqué le début d'une nouvelle aventure, celle du Parc. A ce titre, je souhaite au nouveau Conseil d'administration et à sa présidente Danielle MILON, toute la réussite possible. Mais je demande aussi à l'Etat de doter très rapidement ce Parc, qu'il a voulu, de moyens à la hauteur des très fortes attentes des acteurs locaux.

Merci à toutes et tous. Vive le Parc national des Calanques !

**Guy TEISSIER**

Député des Bouches-du-Rhône

Maire du V<sup>ème</sup> secteur de Marseille

Président du Groupement d'Intérêt Public des Calanques

# Sommaire



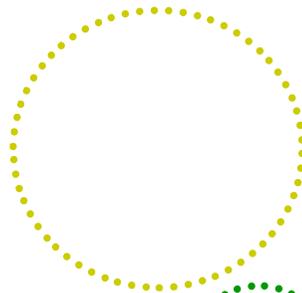
Naissance du Parc national des Calanques

p 6



La mise en place du Parc national des Calanques

p 7



Connaître et préserver

p 12



Coordonner et animer la gestion du site classé

p 18



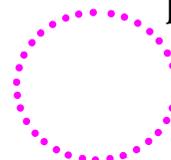
Le régime de police administrative

p 25



Communiquer

p 27



La cartographie

p 33



Bilan financier

p 34

Composition de l'Assemblée Générale du GIP des Calanques

p 37

Liste des délibérations prises par l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration

p 38

Composition du Conseil Scientifique et Pédagogique du GIP des Calanques

p 40

Liste des avis pris par le Conseil Scientifique et Pédagogique

p 41

Organigramme du GIP des Calanques

p 42



# Mission accomplie pour l'équipe du G.I.P. !

Si aucune année n'aura été de tout repos pour les employés du GIP, 2012 restera sans doute comme la plus intense dans la longue démarche de création du Parc national des Calanques.

En effet, plus que jamais, l'équipe du GIP aura su mobiliser toutes ses compétences, ses énergies et sa passion des Calanques au service d'une grande cause, celle de la Nature et donc celle de l'Homme. En effet, c'est la même équipe, celle formée des 12 agents permanents du GIP, qui avait une double mission à réussir, un double défi : mener à terme le processus de création du Parc, mais aussi assurer dans les meilleures conditions les premiers mois de sa mise en place. L'exercice était une vraie gageure et on peut dire aujourd'hui qu'il a été réussi.

La première grande satisfaction aura été, bien évidemment, la naissance du Parc au printemps 2012. S'agissant du premier du genre créé par un GIP, la phase finale du processus de création a été portée non seulement par les instances nationales mais doit aussi beaucoup au travail de l'équipe locale. La seconde réussite est celle du passage, toujours délicat, de la théorie à la pratique, du virtuel au concret. Certes, le Parc national est encore très jeune et n'a pas tous les attributs d'un établissement public pleinement opérationnel. Toutefois, comme en témoigne ce dernier rapport d'activité, l'équipe du GIP aura pleinement assuré sa seconde fonction, qui est celle d'accompagner la mise en place du Parc.

Je citerais bien sûr le succès réitéré de la mission de pédagogie et d'information des visiteurs assurée par les Patrouilleurs : pas moins de 40 000 personnes sensibilisées et des dizaines de milliers d'outils de communication diffusés en 2012 ! Le retour de terrain de ces équipes nous a confirmé que le Parc national des Calanques est très majoritairement perçu comme un nouvel élément positif, une chance pour ce territoire, avec aussi, logiquement, beaucoup d'attentes. Mais, il me paraît aussi important de rappeler les principales nouvelles tâches dans lesquelles l'équipe s'est impliquée : mise en place du Conseil scientifique par le Préfet ; mise en oeuvre des nouvelles procédures spécifiques au Parc depuis ma désignation comme directeur par intérim (avec pas moins de 100 autorisations signées depuis la mi-août 2012) ; installation récente du Conseil d'administration et l'élection de sa présidente, Danielle MILON.

A l'heure où j'écris ces lignes, l'échéance de la fin de vie du GIP des Calanques est toute proche. Même s'il aura été longuement anticipé et sécurisé par le décret de création, le passage définitif de l'équipe à l'établissement public du Parc reste un moment symbolique très fort pour les femmes et les hommes qui ont fait ce Parc, et qui veulent continuer à le servir au mieux.

Faire en sorte que cette transition s'effectue dans les meilleures conditions est pour moi une priorité et je veux ici à la fois saluer l'engagement de l'équipe du GIP, et souhaiter la bienvenue - par anticipation - aux employés du Conservatoire d'Espaces Naturels PACA qui vont venir nous rejoindre au Parc d'ici quelques mois.

Bonne chance au Parc et bonne lecture !



# Naissance du Parc national des Calanques

L'année 2011 avait été marquée par une étape déterminante dans le processus de création: l'enquête publique. Suite à l'approbation par l'Assemblée générale du GIP de la version 3 du dossier de création du Parc, et après avoir été soumise à la consultation institutionnelle des acteurs associés, chaque citoyen a pu s'exprimer auprès d'une commission d'enquête spécialement mise en place.

Suite aux conclusions de la commission d'enquête publique ainsi qu'aux avis rendus dans le cadre de la consultation institutionnelle et par l'autorité environnementale, l'Assemblée générale du GIP a pu trouver un consensus sur les derniers ajustements à apporter en termes de périmètres, de réglementation des usages et de gouvernance et a approuvé la « Version 4 » du projet, permettant ainsi d'obtenir l'approbation des différents élus locaux impliqués dans le projet.

C'est cette « Version 4 » qui après présentation en Conseil national de la protection de la nature (CNP) a été analysée en Comité interministériel des parcs nationaux (CIPN) en vue de l'avis final consultatif.

S'en est suivie, en mars, une étape cruciale : le Ministère de l'écologie, après avoir validé les derniers ajustements, a effectué la saisine du Conseil d'État pour examiner le projet.

Le processus a connu le 18 avril 2012 son aboutissement tant attendu: la signature du décret de création du Parc national des Calanques par le Premier Ministre.



Lors de la venue du Premier Ministre le 19 avril 2012 à Cassis et Marseille - de gauche à droite : le Président de Parcs Nationaux de France JP. Giran, la Maire de Cassis Danielle Milon, le député Bernard Deflesselles, le député Renaud Muselier, le Premier Ministre François Fillon et le Président du GIP, Député des Bouches du Rhône Guy Teissier © GIP

# La mise en place du Parc national des Calanques

## La signature du décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques

La signature par le Premier Ministre du décret de création du Parc national des Calanques le 18 avril 2012 a scellé la naissance de ce 10e parc national français.

A la fois terrestre, marin périurbain, et concrétisation d'un des engagements forts du Grenelle de l'Environnement, le Parc national des Calanques, le 1er parc national métropolitain créé depuis 1979, est aussi le premier à avoir été entièrement conçu selon les dispositions de la loi du 14 avril 2006, qui a profondément réformé les modalités de création et de gestion des parcs nationaux français.

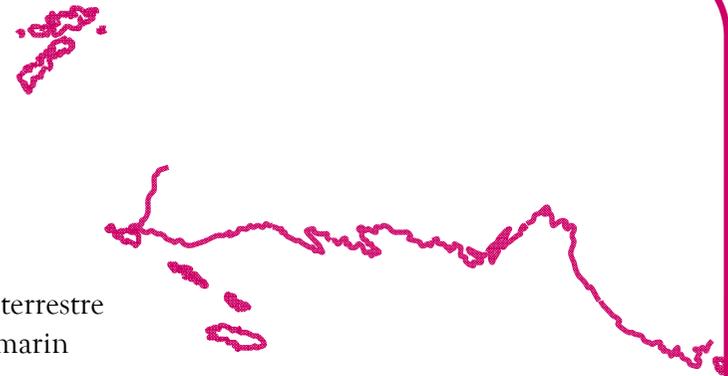
## Le Premier Ministre célèbre la création du Parc national des Calanques

Le Premier ministre François Fillon, en déplacement à Marseille pour célébrer la création du Parc national des calanques a déclaré dans un amphithéâtre de l'école de commerce de Marseille, Euromed Management, dans le campus de Luminy, aux portes des calanques : "C'est le 10e parc naturel français. C'est le premier à voir le jour en métropole depuis 1979. C'est l'aboutissement d'une grande ambition et d'un long travail d'expertise et de concertation, entamé il y a plus de 12 ans".

### Les périmètres du Parc national des Calanques à la signature du décret

Superficie globale du Parc national : 158 000 ha dont 141 300 ha en mer (89,5%)

- ⇒ Cœur terrestre: 8 500 ha
- ⇒ Cœur marin : 43 500 ha
- ⇒ Aire Optimale d'Adhésion (AOA) : 8 200 ha
- ⇒ Aire Maritime Adjacente (AMA) : 97 800 ha
- ⇒ Zone de Non Chasse : 4 342 ha soit 51%
- ⇒ Zone de Non Prélèvement : 4 626 ha soit 10,6 %
- ⇒ Les zones à vocation de réserves intégrales à terre : 412 ha soit 4,8% du cœur terrestre
- ⇒ Les zones à vocation de réserves intégrales en mer : 94 ha soit 0,2% du cœur marin



Le territoire du Parc national s'étend sur 7 communes :

- ⇒ Le cœur du Parc national intègre trois communes : Marseille, Cassis et La Ciotat.
- ⇒ L'Aire optimale d'adhésion (AOA) intègre les 7 communes : Marseille, Cassis, La Ciotat, Carnoux-en-Provence, La Penne-sur-Huveaune, Ceyreste, Roquefort-la-Bédoule. La délibération des communes pour l'adhésion à la charte courant 2012, arrêtera définitivement les limites du Parc national.

# La mise en place du Parc national des Calanques

## Adhésion des communes

Les communes concernées par l'Aire optimale d'adhésion (AOA) ont délibéré pour décider d'adhérer ou non à la charte du Parc national pour les parties de leur territoire classées en aire optimale.

Les communes de Marseille, Cassis et La Peine-sur-Huveaune ont répondu favorablement. Elles constituent ainsi le périmètre de l'aire d'adhésion du Parc national, qui a été entériné par l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2012.

## Nomination des membres Conseil Scientifique

Les membres du conseil scientifique de l'établissement public du Parc national des Calanques ont été nommés par l'arrêté préfectoral du 27 juin 2012 publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône n°114 du 28 juin 2012.

Lors du 1er Conseil scientifique qui s'est réuni le 18 juillet 2012, Mme Denise BELLAN SANTINI a été élue Présidente. M. Thierry TATONI, Mme Sandrine RUITTON et Mme Katherine WALERY ont été élus vice-présidents

## Nomination du membres Conseil d'administration

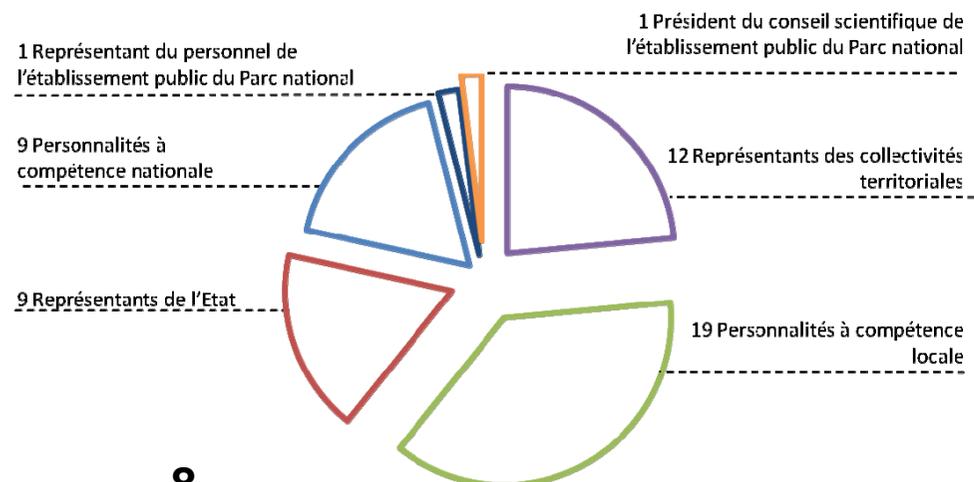
Les membres du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques ont été nommés par l'arrêté ministériel du 4 décembre 2012.

Le conseil d'administration du Parc national des Calanques, établissement public financé par l'Etat, est une instance de gouvernance première, **en majorité composée d'acteurs locaux (60%)**. Ces derniers comprennent des élus des collectivités locales concernées et des personnalités à compétence locale désignées par la ministre en charge de l'écologie sur proposition du préfet de département.

## Nomination du Directeur par intérim du Parc national des Calanques

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 30 juillet 2012, M. Benjamin Durand, directeur par intérim du groupement d'intérêt public des Calanques, est chargé au 13 août 2012, d'assurer, par intérim, les fonctions de directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques.

## Le conseil d'administration du Parc national est ainsi composé de 51 membres



# La mise en place du Parc national des Calanques

## Concerter:

Certains représentants d'activités de loisir terrestre ont sollicité des rencontres avec le GIP, qui les a reçus. Voici quelques exemples de réunions ci-dessous:

### La pratique du parapente:

Deux sorties de terrain (15 février et 14 mars) ont été réalisées avec le club de parapente, la FFVL, le CG13 et le GIP calanques. Elles avaient pour objectif l'identification des enjeux écologiques liés à l'activité sur des sites spécifiques en vue de conventionnement avec le propriétaire.

### La pratique du Vélo Tout Terrain:

Une réunion technique, s'est déroulée le 8 juin 2012, en présence du groupe de travail propriétaires/gestionnaires, de la Fédération Française de Cyclisme et de la Mountain Bikers Foundation (MBF). L'objectif était d'échanger sur la pratique du VTT dans le coeur du Parc national des Calanques afin de reconnaître la pratique « douce » mais aussi de lutter contre les pratiques impactantes.

### Groupe de travail Pêche professionnelle

Suite à la création du Parc, un groupe de travail spécifique a été mis en place au sujet de la pêche professionnelle, secteur prioritaire d'activité dans le périmètre du Parc national. Une première réunion avec les instances de la pêche (Comité régional CRPMEM PACA et prud'homies provençales et varoises) s'est tenue le 12 juillet 2012 en présence de la DIRM et de la DDTM, avec le but d'échanger sur certains points de la réglementation inhérente à la pêche dans le coeur marin et de planifier certaines procédures nécessaires. A l'occasion de cette première réunion, la discussion a également porté sur le zonage et la réglementation de la pêche professionnelle dans le coeur marin du Parc national, permettant de jeter les bases pour une collaboration avec les pêcheurs professionnels au regard de l'obligation du Parc, via son Conseil d'Administration, de proposer chaque année au ministre chargé de la protection de la nature des mesures réglementaires et de gestion propres à améliorer la conservation des ressources halieutiques. Un accord a été également établi avec le CRPMEM PACA pour la centralisation et la transmission au Parc des statistiques de prélèvements dans ses eaux.

Une deuxième réunion du groupe de travail, qui a vu également la participation des experts de l'Agence des aires marines protégées (AMP), s'est déroulée le 20 décembre et a permis d'aborder certains sujets d'inquiétude pour les pêcheurs professionnels, notamment la pêche à la palangre de l'espadon (palangre dérivante) à proximité de la ZNP de la Cassidaigne, la pêche aux oursins dans certains secteurs du coeur marin et la pêche au corail rouge dans les eaux de la prudhommie de la Ciotat.

### Les autres rencontres....

Plusieurs dizaines de réunions se sont tenues également au sein de clubs, fédérations et associations d'usagers, notamment de nombreuses sociétés nautiques qui ont invité le GIP afin d'être informés sur le Parc et son état d'avancement. Cela a permis de rassurer, sensibiliser et mener des actions pédagogiques sur des thèmes particuliers concernant la protection et la gestion des espaces marins.

# La mise en place du Parc national des Calanques

## Comité de Pilotage du projet d'arrêt des rejets de résidus en mer par l'usine ALTEO de Gardanne

Le comité de pilotage, créé en 2011 par le Préfet des Bouches-du-Rhône, implique le GIP des Calanques, les services de l'État et de l'Agence de l'Eau RM&C. L'objectif est d'étudier les solutions techniques susceptibles de réduire les débits et améliorer qualitativement le rejet de l'usine ALTEO. L'usine est tenue de cesser tout rejet en mer de matières en suspension au 31/12/2015 (Arrêté préfectoral du 1/7/1996, renforcé par l'un des articles du décret n° 507-2012 du 18 avril 2012 du Parc national). L'exploitant industriel mène également, sous l'impulsion du CoPil, une importante série d'études visant à permettre l'arrêt ou la diminution notable du rejet d'eau industrielle après 2015, ainsi qu'une amélioration de sa qualité.

Une commission d'experts a été nommée au sein du Conseil scientifique du Parc national pour suivre de près la démarche du CoPil et veiller au bon déroulement des études conduites dans ce cadre. Plus précisément, la commission sera chargée d'évaluer la compatibilité du futur rejet avec les enjeux inscrits dans la

Charte du Parc national.

**Le 1er CoPil de l'année (3ème depuis le début) a eu lieu le 27 janvier 2012.** Suite à la présentation générale de l'activité de l'usine, son directeur a fait un point sur l'avancement des études techniques. Ce CoPil a abordé également l'analyse réglementaire détaillée de l'ensemble du projet, ainsi que les premières conclusions de l'étude sur les possibilités de rejet dans la Luyne.

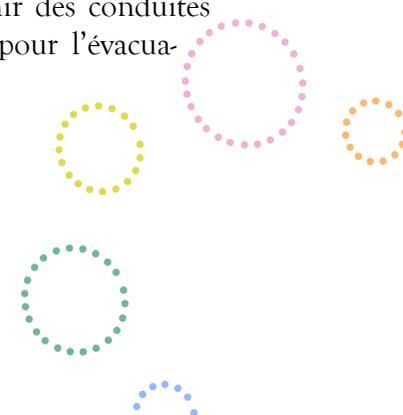
**Le 4ème CoPil s'est déroulé le 25 mai 2012.** Les thématiques examinées ont porté tout particulièrement sur le recyclage et le traitement des effluents, les analyses et expérimentations en cours sur ces derniers, la modélisation de la dispersion des rejets en mer et l'évaluation préliminaire de la sensibilité des milieux, ainsi que sur les potentialités de rejet en eau douce superficielle.

**Le 5ème CoPil, qui a eu lieu le 12 octobre 2012,** a vu la poursuite des discussions et des échanges sur les études techniques du traitement des effluents et sur leur caractérisation chimique et éco-toxicologique, ainsi que sur la modélisation du rejet. Des échanges de données et résultats scientifiques suivent à chaque

réunion, afin que les études soient conduites de la façon la plus exhaustive possible, sans négliger aucun aspect.

Une réunion spécifique sur le dossier réglementaire inhérent au projet d'arrêt des rejets de résidu a eu lieu le 14 novembre à la présence de la DDTM, de la DREAL et du GIP des Calanques/Parc national des Calanques, permettant le cadrage définitif des procédures réglementaires, ainsi que la fixation du calendrier des étapes de l'instruction. Le Conseil d'administration du Parc devra émettre un avis conforme sur le dossier, après avis du Conseil Scientifique.

Le 14 décembre 2012, le GIP et la commission *ad hoc* nommée au sein du Conseil scientifique du Parc ont participé à la présentation des travaux du Comité scientifique de suivi d'ALTEO, portant notamment sur un premier bilan de la campagne en mer de septembre 2012, sur l'avancement des études en vue de respecter les engagements de rejets de l'usine de Gardanne et sur le devenir des conduites en mer et leur réutilisation pour l'évacuation des eaux de l'usine.



# La mise en place du Parc national des Calanques

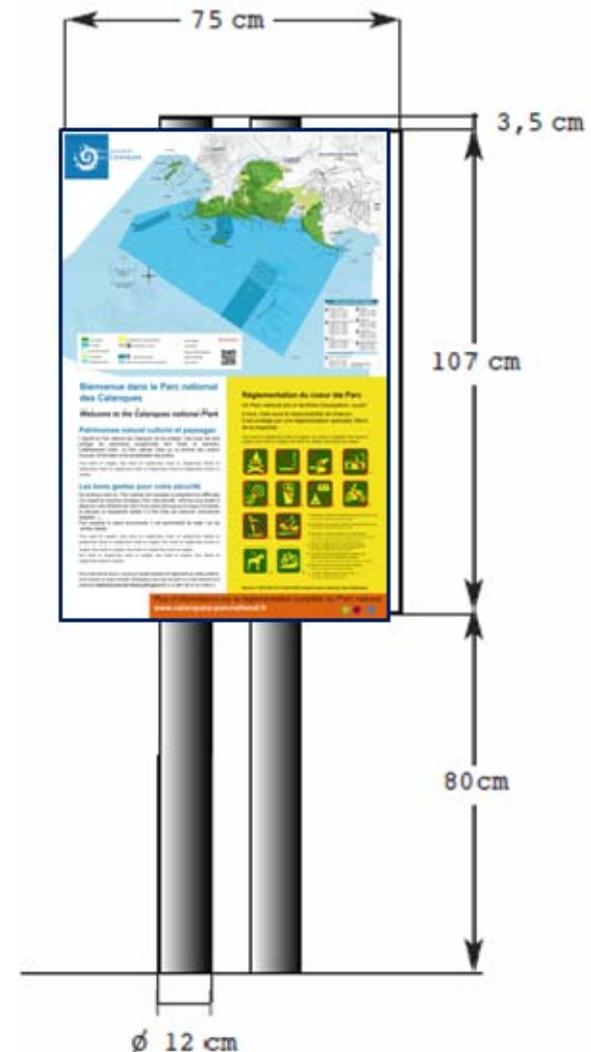
## La mise en place de la signalétique prioritaire

La mise en place d'une signalétique prioritaire au sein du coeur terrestre de Parc a pour but principal de matérialiser les portes d'entrée, ainsi que de sensibiliser et d'informer le public. Cette action de gestion représente l'une des priorités pour le Parc en cette année 2013 pour l'organisation de la fréquentation, d'autant plus dans le contexte de capitale européenne de la culture « Marseille Provence 2013 ».

Un comité de pilotage relatif à cette problématique a été organisé par le GIP. Il est composé des propriétaires gestionnaires d'espaces naturels, la Fédération Française de Randonnée Pédestre ainsi que des associations de randonneurs historiques.

De ces réunions, se sont dégagés des axes de travail prioritaires et un échéancier prévisionnel a pu être établi. De plus, le CoPil a travaillé sur le fond, la forme, et la pose de cette signalétique. Sur le fond, les points d'information seront composés uniquement du panneau réglementation des Parcs nationaux, qui sera placé à proximité des portes d'entrée principales et comportera une carte, ainsi qu'une large partie rappelant la réglementation s'appliquant sur le territoire du coeur de Parc. Sur la forme, ces panneaux respecteront la charte signalétique des Parcs nationaux. Il appartiendra au Parc national d'en mettre en place la pose.

Par ailleurs, le GIP a déjà prévu de mettre en place des balises de limite aux limites administratives du Parc national et à côté des chemins fréquentés. Elles affichent en petit l'emblème du Parc et peuvent rappeler la réglementation essentielle.



# Connaître et préserver

## Études :

### Programme Liteau III (Ministère de l'Écologie et du Développement Durable)

En 2012, deux points budgétaires et d'étape sur l'avancement des différentes disciplines eurent lieu en janvier et juillet. Puis, en décembre, a été mise en place une méthode pluridisciplinaire d'analyse des données en vue d'un rendu final en fin avril 2013.

### Suivis écologiques des *Brûlages Dirigés*

Dans le cadre d'une étude des effets du brûlage dirigé DFCI sur les écosystèmes des calanques de Marseille (secteur Gineste-Logisson-Mussuguet), un protocole de suivi de différents compartiments biologiques (flore, escargots, insectes du sol) a été mis en place en 2008 pour 5 ans. Un bilan global des résultats est prévu pour 2014-2015.

En 2012, le suivi a continué pour la 3<sup>ème</sup> année après le traitement pour la flore et les insectes.

### Atlas des oiseaux nicheurs de Marseille

Le GIP est depuis février 2012 un des membres du COPIL du projet de l'Atlas des oiseaux nicheurs de Marseille. A ce titre, il a participé à la réunion du 20 octobre sur le retour de la couverture de prospection des

oiseaux nicheurs afin de définir les secteurs à couvrir au printemps 2013 et sur la recherche d'éditeurs en vue de l'édition de l'atlas en 2015.

### Renforcement expérimental de populations d'astragale de Marseille

C'est une expérience scientifique unique, qui a été réalisée dans le coeur terrestre du Parc national des Calanques : 600 graines d'Astragale de Marseille (*Astragalus tragacantha*) ont été plantées par des chercheurs de l'Institut Méditerranéen de la Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (IMBE) sur trois secteurs distincts (Cap Croisette/Maronnaise, Goudes et Mont Rose Est). Concrètement, cette expérience délicate consiste à planter, à l'aide d'une pince, 200 graines par secteur, dans des placettes répliquées et à proximité de pieds vivants et morts d'Astragale.

Autorisée par le Parc national des Calanques, et en étroite collaboration avec l'Établissement public du Parc, cette opération sera suivie par son Conseil d'administration.



# Connaître et préserver



## Inventaire et recensement des populations de mérours bruns et de corbs (automne 2012)

Cette année encore, le 15 septembre 2012, un comptage des espèces emblématiques de Méditerranée : **mérours, corbs et grandes nacres**, a été co-organisé par le GIP, la Commission environnement et biologie subaquatiques 13, l'Office de la mer et avec l'appui scientifique du Parc marin de la Côte bleue, du Groupe d'étude du mérour, de l'Institut méditerranéen d'océanologie, de l'Institut océanographique Paul Ricard, et l'appui technique du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Yachting Club de la Pointe Rouge ;

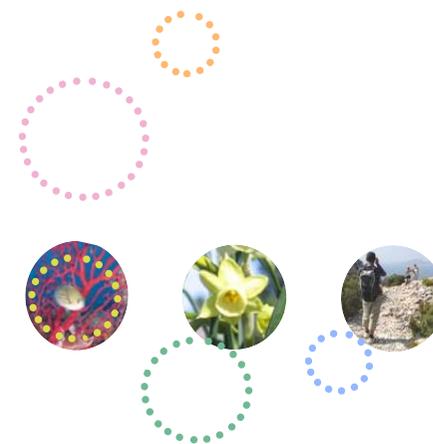
Les opérations de comptage ont été réalisées dans les eaux marseillaises, autour des archipels de Riou et du Frioul ainsi que des Calanques.

Cette journée de suivis a permis, d'une part, de compléter les données déjà acquises depuis plusieurs années sur ces « espèces phares », et, d'autre part, d'obtenir des indications supplémentaires notamment sur l'évolution des populations dans les eaux marseillaises. Les résultats de cette neuvième campagne de recensement sont en effet comparés à ceux des années précédentes.

Le but de cette opération était également de fédérer les clubs de plongée autour de cette action de science participative et de s'appuyer sur le potentiel d'observation des plongeurs bénévoles passionnés pour une meilleure connaissance du milieu marin.

**En nouveauté, cette opération de recensement a été aussi organisée dans les eaux de Cassis et de La Ciotat, le 19 octobre 2012, soit sur la totalité du coeur marin du Parc national des Calanques.**

**Cette opération s'inscrit parmi les missions du Parc national des Calanques de mieux connaître et protéger le patrimoine naturel dans une démarche de « science citoyenne ».**



# Connaître et préserver

---

Tour d'horizon des groupes de travail, séminaires, colloques, rencontres auxquels le GIP a contribué en 2012...

Groupes de travail :

## Groupes de travail des Parcs nationaux

Le GIP des Calanques est associé depuis 2009, aux groupes de travail interparc coordonnés et animés par Parc Nationaux de France (PNF).

### Groupe de travail « Tourisme »

Les réunions du groupe Tourisme ont eu lieu : du 6 au 9 juin et du 21 au 23 novembre 2012.

### Groupe de travail « Marque »

En 2012, le groupe consacré aux réflexions sur la mise en place et l'accompagnement d'une « Marque Parc national » s'est réuni les 2 février, 10 et 11 mai, 20 et 21 septembre et 26 novembre.

### Groupe de travail Scientifique

Deux rencontres en 2012 (10-12 avril et 24-26 septembre) ont permis de développer des

démarches et réflexions interparc sur les thèmes suivants :

- ⇒ point sur l'avancement de la stratégie scientifique des parcs
- ⇒ proposition par le Conseil scientifique de PNF que les parcs nationaux identifient des sites permanents de référence avec ou sans activités
- ⇒ point sur le SINP et les métadonnées
- ⇒ réintroduction d'espèces
- ⇒ identification des questions communes pour réfléchir à une méthodologie à partager, bases de données et protocoles communs

### Groupe de travail Police de la nature

Le groupe de travail s'est réuni les 23 et 24 avril 2012.

Les objectifs de ce groupe de travail s'inscrivent dans la politique de renforcement et de professionnalisation des polices de l'environnement conduite par le ministère.

### Groupe de travail Communication

Le groupe de travail s'est réuni le 26 septembre 2012.

L'objectif de ce groupe de travail est d'accompagner les parcs nationaux dans leurs stratégies de communication respectives et déployer une stratégie commune pour le rayonnement des parcs nationaux en France et à l'étranger.

### Groupe de travail Charte

Le groupe de travail s'est réuni le 19 octobre 2012.

### Groupe de travail Signalétique

L'objectif du groupe de travail, qui s'est réuni plusieurs fois dans l'année, est de mettre à jour la charte signalétique des Parcs nationaux. Cette nouvelle charte sera présentée au collège des directeurs de PNF.

# Connaître et préserver

## Groupe de Travail de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) - CRPACA

Le GIP a participé à la journée du 16 novembre organisée par l'ARPE sous l'égide du CRPACA et la DREAL sur:

- ⇒ la restitution du "Baromètre de la Nature" réalisé en partenariat avec *Terre sauvage*;
- ⇒ la présentation d'actions locales pour sensibiliser les citoyens à la biodiversité.

## Groupe de Travail Schéma Régional de Cohérence Écologique CRPACA

Le GIP a participé à la journée du 7 décembre organisée par le CRPACA et la DREAL sur le SRCE pour répondre à la question : « Quelles actions doivent être mises en œuvre pour atteindre les objectifs opérationnels de la SGB ? » avec une présentation du diagnostic et partage interactif des résultats en vue d'une utilisation dans le SRCE, et un travail en atelier sur les éléments préalables au plan d'actions du SRCE.

## Groupe de Travail : Plan Climat - MPM

Le GIP a participé à la journée du 15 mars organisée par La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. L'objectif était de présenter le projet du plan d'actions climat, notamment le volet Biodiversité .

## Séminaires et colloques

### Salon des Métiers et Professionnels de l'Écologie à Montpellier (7 février)

Le GIP des Calanques a participé à la 4<sup>ème</sup> édition de ce salon notamment aux rencontres entre professionnels (Parc national du Yellowstone, l'Agence Nationale des Parcs du Gabon, Conseil National de la Recherche Scientifique du Liban, missionnée pour la création du Parc naturel national du Haut Akkar). Il a mis aussi à disposition des plaquettes et exposé des panneaux d'information sur le Parc National des Calanques.

### Colloque national sur les réintroductions animales (10/11 février)

Ce colloque a été organisé par CORA-LPO. Le GIP des Calanques a participé au thème suivant: la naturalité, réintroduction comme outil de gestion, gestion des milieux naturels : jusqu'où peut-on aller avec les méthodes traditionnelles ?

### Séminaire de restitution du Programme Interdisciplinaire de Recherche Ville Environnement (PIRVE-29 juin)

Le GIP a participé notamment à la restitution de «l'Atlas analytique de la Trame Verte de Marseille ».

### 2èmes Ateliers des Gestionnaires d'Aires Marines Protégées et autres Gestionnaires du milieu marin de la façade Méditerranéenne française (Embiez, 25-26 octobre 2012)

Ces ateliers ont eu lieu le 25 et 26 octobre aux Embiez et ont débuté par la présentation du Rôle de l'Agence de l'Eau RM&C et de l'Agence des AMP en matière de mise en œuvre des politiques publiques appliquées au domaine marin, notamment aux aires marines protégées. Un point d'information spécifique sur le Plan d'Action pour le Milieu Marin et ses implications pour les gestionnaires a également été présenté. Les gestionnaires de la Méditerranée française ont ainsi pu échanger sur les grands enjeux à venir au niveau de la façade, sur la démarche qualité appliquée aux AMP, sur les stratégies de connaissance et de



# Connaître et préserver

gestion, notamment au sujet de la surveillance et du contrôle des usages. Les discussions ont aussi porté sur des sujets purement scientifiques, notamment l'état d'avancement et les résultats des grands programmes de façade (CARTHAM, PACOMM, MEDSEACAN, ...) qui ont récemment permis d'accroître de manière significative les connaissances sur le milieu marin.

Le GIP des Calanques a contribué aux ateliers suivants :

1. Connaissance : besoins, structuration, harmonisation;
2. Gestion, boîte à outil Natura 2000;
3. Observatoires et systèmes d'information, données (accès et diffusion);
4. Restauration des habitats : justification, moyens et techniques.

## 11ème Rencontre annuelle du Forum des Aires Marines Protégées (Cucq, 8-10 octobre 2012)

Lors du Forum, qui s'est tenu à Cucq du 8 au 10 octobre, le GIP des Calanques a présenté le Parc national nouvellement créé à l'ensemble des gestionnaires d'AMP françaises.

Plus précisément, le GIP a contribué aux discussions par un retour d'expérience sur les thé-

matiques du whale-watching/nage avec cétacés et de la gestion de la pêche de loisir dans les AMP. Sur ce dernier sujet, le GIP a été parmi les gestionnaires en charge de la relecture critique de l'étude MedPAN sur la pêche de loisir dans les AMP méditerranéennes.

Dans le cadre de ce Forum, le GIP des Calanques a participé aux ateliers suivants :

- ⇒ Atelier 1. Domaine pélagique et connectivité : Comment prendre en compte le domaine pélagique et la connectivité pour gérer les espèces présentes dans notre AMP ?;
- ⇒ Atelier 2. Sciences participatives et AMP : déclinaison d'un cadre opérationnel et méthodologique de mise en oeuvre de sciences participatives pour les gestionnaires d'AMP;
- ⇒ Atelier 3 : Articulation des AMP : Relance du projet de guide initié en 2009;
- ⇒ Atelier 4 : Moyens nautiques et de plongée : questions matériels et juridiques.

## 6e Rencontres nationales sur les activités portuaires et le développement durable (La Baule, 28-29 mars 2012)

Le GIP des Calanques a présenté le projet de Parc national aux 6èmes rencontres nationales sur les activités portuaires et le développement durable, qui ont eu lieu à La Baule le 28 et 29 mars. La présentation axée sur les enjeux associés à la plaisance et aux activités portuaires dans le périmètre de coeur du Parc national. Le GIP a aussi présenté la stratégie adoptée par le Parc pour concilier les activités de plaisance avec la protection du milieu marin (mesures proposées pour le coeur et orientations pour l'Aire Maritime Adjacente).



# Connaître et préserver

## Atelier scientifique de façade Méditerranéenne (Marseille, 26 et 27 mars 2012)

Le GIP des Calanques a participé aux ateliers dédiés à la cartographie des habitats marins patrimoniaux de la façade méditerranéenne et contribué aux échanges sur les travaux mis en oeuvre dans le programme CARTHAM, dans le cadre de l'Atelier scientifique de façade Méditerranéenne qui s'est tenu à Marseille le 26 et 27 mars.

Inscrit dans le calendrier des ateliers scientifiques et techniques organisés par les établissements publics (MNHN, Ifremer, AAMP) travaillant sur les politiques publiques sur la biodiversité marine (DCSMM, DHFF/DO Natura2000, ZNIEFF mer...), cet atelier a permis de mutualiser les questions portant sur la connaissance des habitats marins en partant des travaux réalisés dans le programme CARTHAM (cartographie et analyse écologique des habitats marins patrimoniaux de France métropolitaine organisé par l'Agence des aires marines protégées). Le GIP a été en charge, pendant l'été 2012, de la relecture critique et de la validation du rapport CARTHAM pour le lot Calanques.

## Forum des AMP de Méditerranée (Antalya, 25-28 novembre 2012)

Le GIP des Calanques a présenté le Parc national nouvellement créé, pour la première fois dans un contexte international, lors du Forum des Aires Marines Protégées de Méditerranée organisé par MedPAN et le CAR/ASP, qui a eu lieu à Antalya (Turquie) du 25 au 28 novembre.

Le GIP a également participé au poster présenté par le GIS Posidonie, rapportant les résultats du travail d'évaluation de l'impact des mouillages dans la calanque de Sormiou, réalisé dans le cadre du projet FHUVEL. Il a également animé un atelier de travail sur la gestion du kayak de mer, présentant la stratégie en cours de réflexion pour le périmètre de coeur.

Le GIP a participé à l'AG de MedPAN et contribué à la réalisation d'une feuille de route commune (feuille de route d'Antalya, adoptée lors du Forum par l'ensemble des acteurs) indiquant les étapes clés et les actions à mener d'ici à 2020, afin de stimuler le réseau méditerranéen d'AMP et de relever les défis propres aux AMP en Méditerranée.

Cette feuille de route sera transmise par MedPAN afin d'être utilisée pour le futur Programme de Travail Régional dans le cadre de

la Convention de Barcelone. Les recommandations méditerranéennes de cette feuille de route contribueront à la Conférence IMPAC III (Conférence Mondiale des AMP en 2013) et à d'autres événements d'ici 2020 (CDB...)



# Coordonner et animer la gestion

## du site classé des Calanques

Cette mission « historique » s'est prolongée tout au long de cette année.

### Groupe de travail « propriétaires et gestionnaires publics du périmètre de cœur de parc pris en considération »

En 2012 le groupe de travail - composé des communes (Cassis, Marseille, La Ciotat) du Département des Bouches-du-Rhône, de l'Office National de Forêts, du Conservatoire du Littoral et du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN PACA), s'est réuni afin de travailler sur des thématiques diversifiées. Certaines étaient directement liées à la procédure de création et de mise en place du Parc national des Calanques à l'instar des discussions sur la charte et les régimes réglementaires. D'autres, concernent la gestion des espaces naturels au quotidien. On y distingue les problématiques de fond telles que l'organisation des usages, la défense des forêts contre les incendies, la préservation des patrimoines, le suivi de la fréquentation ; de celles plus ponctuelles : demandes d'autorisations de travaux, exercices militaires, entraînement des services de secours, nouvelles activités, qui impliquent une réactivité plus grande ou de fixer un cadre commun.

Ce groupe de travail technique existe depuis l'origine du GIP et offre un espace de travail collégial aux différents référents des administrations représentées en charge de la gestion des espaces naturels. Du fait de la complexité de la mosaïque foncière et des différences de statuts entre les propriétés publiques il apparaissait important d'échanger les points de vue et de confronter les visions sur des problématiques communes à l'ensemble du territoire. Ce groupe de travail a vocation à perdurer sous cette forme ou une autre au sein de l'établissement public du Parc national des Calanques et s'est déjà réuni deux fois, suite à la parution du décret pour travailler sur les modifications du régime d'autorisation des travaux et la signalétique d'entrée à mettre en œuvre de façon prioritaire. Il conviendra d'augmenter le nombre de réunions et d'y associer de nouveaux propriétaires fonciers tels que les Sociétés Civiles Immobilières.

### Suivi des infractions

Le GIP est très fréquemment informé d'infractions, dont la plupart correspondent à des travaux réalisés sans autorisation, commises dans le périmètre du Site Classé des Calanques, du cœur de parc ou du Site Natura

2000. Le groupement, qui n'a pas de pouvoir de police, informe alors les services compétents, avec lesquels s'est mis en place un partenariat étroit : Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine, Direction Régionale de l'Environnement, Services municipaux concernés, et bureau de l'urbanisme de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Ceux-ci mettent en œuvre la procédure adaptée en fonction de la nature et de la gravité des infractions.

Depuis la création du Parc national des Calanques le GIP collabore étroitement avec le parquet de Marseille et les services verbalisateurs afin de définir et mettre en œuvre une politique pénale adaptée en parallèle des actions pédagogiques et d'information.

### Participation et suivi des actions de gestion du massif

En 2011, bien que la majorité de son action ait été consacrée à la finalisation du dossier de création du Parc national, le GIP a continué sa mission d'animation de la gestion.

.../...

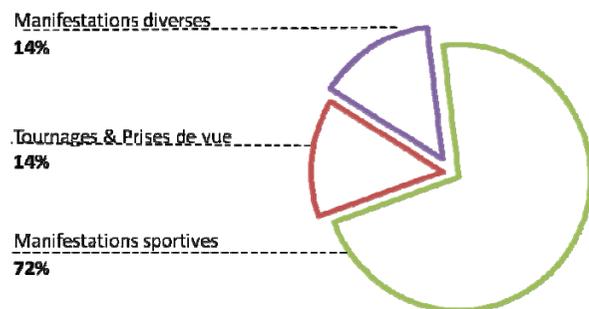
# Coordonner et animer la gestion

## du site classé des Calanques

Ceci s'est traduit par une participation à l'ensemble des comités de gestion (Conservatoire du Littoral, CG13), le suivi des actions de terrain (comptage faune, balisage des chemins d'accès aux voies d'escalade, la participation à des manifestations ...), le suivi des demandes d'autorisation « site classé » et d'autorisations d'urbanisme au titre de « l'instance de classement », participation aux réunions et comités de pilotage relatifs à la prévention des risques (incendies, pollution en mer, risque d'éboulements), élaboration de documents cadre de référence relatifs aux activités.

### Prise d'images et manifestations

Depuis 2002, les membres du GIP propriétaires et gestionnaires ont mis en place une procédure commune permettant l'instruction des demandes d'autorisations de manifestations ou de prises de vues.



Les diverses sollicitations reçues sont traitées au cas par cas, en concertation avec les propriétaires, les gestionnaires, les municipalités concernées et les administrations compétentes (en fonction des autorisations nécessaires).

L'avis simple du GIP qu'il soit favorable, défavorable ou réservé se base sur :

- ⇒ l'avis des communes
- ⇒ l'avis des propriétaires concernés l'appréciation propre du GIP qui se base sur les documents de références (charte de bonne conduite des Calanques)

### Nature des demandes d'autorisation en 2012

En 2012, sur l'ensemble du Site Classé des Calanques, 77 demandes d'autorisations de manifestations ou prises de vues ont été soumises.

### Les manifestations

La majorité des demandes d'autorisation traitées concernent des manifestations sportives (majoritairement des régates) et reçoivent dans 76% des cas un avis favorable sous réserve du respect des préconisations édictées.

En 2012, la Direction Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône a sollicité l'avis du GIP des Calanques, à

titre consultatif, pour toutes les manifestations nautiques qui se déroulaient dans le périmètre du futur cœur marin du Parc national des Calanques

### Les prises de vues

Près de 14% des demandes d'autorisations concernent la réalisation de tournages et de photographies professionnelles. Si l'ampleur ou la nature des projets le nécessitent, le GIP participe à des réunions de coordination afin de concilier au mieux les attentes des différentes parties prenantes avec le respect du site.

Les avis favorables sont accompagnés de recommandations pour la réalisation des prises, mais, une fois l'avis émis, le GIP ne peut assurer le suivi du projet lors de la réalisation des prises de vues.

# Coordonner et animer la gestion

## Patrouilles Vertes et Bleues

Les « Patrouilles » représentent une composante essentielle de l'action du GIP. Elles lui permettent d'être présent sur le terrain. D'abord destinées à sensibiliser et informer les visiteurs, elles jouent aussi un rôle de sentinelle du site.

Le dispositif a débuté sur le terrain le 26 avril et s'est achevé le 30 septembre 2012. Les « Patrouilles vertes » et les « Patrouilles bleues » ont été présentes dans le massif forestier et sur le plan d'eau pour sensibiliser le public aux « écogestes » et informer sur la réglementation en vigueur et l'avancement du projet de Parc national :

- les week-ends et jours fériés des mois de mai et juin;
- quotidiennement pendant les mois de juillet et août;
- La première semaine de septembre puis les week-ends.

Le budget alloué à ce dispositif en 2011 s'élève à environ 142 451 €, répartis entre les salaires du personnel saisonnier (88%) et les dépenses de matériel (12%). Une chef d'équipe a été

**33 600 personnes sensibilisées à terre en 2012 et 231 000 personnes sensibilisées depuis 2004.**



recrutée d'avril à octobre pour compléter la coordination du dispositif assurée par la coordinatrice.

*Le bilan complet est disponible sur le site internet du GIP des calanques.*

## Patrouilles vertes

Les 14 Patrouilleurs verts ont informé 33 600 personnes

**Origine géographique des personnes sensibilisées à terre:**

## du site classé des Calanques

Les patrouilleurs interrogent systématiquement les personnes sensibilisées sur leur origine géographique. En 2012, 20% venaient de Marseille, 2% de Cassis, 1% de La Ciotat, 7% du département des Bouches-du-Rhône, 7% de la région PACA, 53% d'une autre région de France, 10% d'un autre pays d'Europe et 2% d'un pays hors d'Europe. Environ 70% des personnes sensibilisées résident hors du département des Bouches-du-Rhône.

## Points à retenir pour la saison 2012

- un grand nombre de plaquettes d'information distribuées (10 000 plaquettes « Envie de balade ? » 30 000 plaquettes « patrimoine naturel des calanques », 30 000 lettres d'information La Calanquaise);
- cette année encore une très bonne collaboration avec l'ensemble des partenaires dont l'ONF au cours de la formation et tout au long de la saison sur le terrain (CEN, IMEP, Offices de tourisme, Auberge de jeunesse...);
- participation à la journée « Calanques propres » (Mer Terre), à la fête de l'escalade (Bureau des moniteurs des calanques) et aux journées Portes ouvertes et « Que la monta-

# Coordonner et animer la gestion

## du site classé des Calanques

### Patrouilles Bleues

#### Points à retenir pour la saison 2012

Les équipes du GIP et du **Naturoscope** sont chargées du dispositif « **Patrouilles bleues** » sur le littoral des Calanques. Elles alternent les patrouilles chaque semaine sur un secteur différent du littoral.

L'équipe des 4 patrouilleurs bleus du GIP opérant sur une embarcation semi-rigide mise à disposition par la ville de Marseille a sensibilisé 3 360 personnes à bord de 1 160 bateaux du 2 juin au 30 septembre 2012.

Les patrouilleurs ont distribué aux usagers **2000 plaquettes** « Patrouilles bleues ».

#### Origine géographique des personnes sensibilisées en mer:

Durant la saison, les patrouilleurs ont interrogé les personnes sensibilisées sur leur origine géographique.

En 2012, 26% des visiteurs en mer venaient de Marseille, 5% de Cassis, 2% de La Ciotat, 10% du département des Bouches-du-Rhône,

### Quelques chiffres...

- 4 Patrouilleurs bleus (2 équipes mixtes).
  - 3 360 personnes informées sur 1160 bateaux lors de 59 sorties en mer
  - 8 800 personnes sensibilisées par le GIP et le Naturoscope
  - 1 semi-rigide mis à disposition par la Ville de Marseille.
- Depuis 2004, 26 500 visiteurs sensibilisés par les patrouilleurs du GIP.

8% de la région PACA, 38% d'une autre région de France, 5% d'un autre pays d'Europe et de 2% d'un pays hors d'Europe.

#### Partenariat avec les Offices de Tourisme

Au cours de 30 permanences des patrouilleurs du GIP d'une demi-journée en juillet, août et septembre dans les offices du tourisme de Cassis (14), Marseille (8) et La Ciotat (8), plus de **1 600 personnes** ont été sensibilisées lors de ces permanences.

Il s'agit, pour 73%, de français. Les 27% restant sont originaires d'une trentaine de pays différents en majorité venant d'Allemagne, Italie et Angleterre



# Études : comptages harmonisés « plaisance »

## Présentation et objectifs :

Pour la première fois cette année, le dispositif des comptages harmonisés a été étendu depuis le littoral de la Côte bleue jusqu'à l'île Verte à La Ciotat, **limite est du cœur du Parc national des Calanques**, avec la participation de nouveaux partenaires : coordonnés par le GIP des Calanques, les comptages harmonisés de la saison estivale 2012 ont été réalisés par le Parc marin de la Côte Bleue, l'Association Initiative et Education de la Jeunesse à l'Environnement (AIEJE), le Parc Maritime des îles du Frioul (CEN-PACA), la Réserve Naturelle Nationale de Riou (CEN-PACA), le Naturoscope, le GIP des Calanques, Calanques buissonnières et les Amis de la calanque de Figuerolles.

L'objectif de ces comptages, réalisés initialement dans le cadre du dispositif « Patrouilles bleues » sur le littoral de la Ville de Marseille depuis 2004, est de disposer d'informations sur la répartition et l'importance de la fréquentation sur les différents secteurs côtiers : nombre de personnes sur le liseré côtier, de bateaux de plaisance au mouillage, nombre de jet-skis, de kayaks et de bateaux de plongée.

Ces informations recueillies permettent :

- ⇒ de mieux connaître l'importance et la répartition des usages le long du littoral ;
- ⇒ d'améliorer le plan de balisage et la réglementation associée ;
- ⇒ d'orienter les missions d'information et de sensibilisation.

A terme, le recueil des données de fréquentation a pour objectif de **concilier la fréquentation du littoral avec la protection de l'environnement, par le biais du Parc national des Calanques**

## Méthodologie :

Il s'agit d'analyser les données de fréquentation correspondant au **pic de fréquentation** de la saison estivale, sur le nombre de **personnes sur le liseré côtier, de bateaux de plaisance au mouillage, de jet-ski, de kayaks et de bateaux de plongée**.

Les comptages ont été effectués au cours de trois dates considérées comme des journées de forte fréquentation : mercredi 25 juillet,

dimanche 19 août et dimanche 9 septembre 2012, bénéficiant de conditions météorologiques favorables), sur 8 secteurs géographiques différents.

Les résultats présentés disponibles sur le site du GIP des Calanques ne sont donc que le reflet de la fréquentation au cours d'une journée représentative, et non pas une analyse de la fréquentation estivale dans son ensemble.

## Résultats globaux des comptages de 2012 :

Le pic de fréquentation sur les 3 dates de comptages est le dimanche 19 août 2012.

Plaisance : c'est la date de plus forte fréquentation pour la plaisance avec 1 783 bateaux sur 7 secteurs (pas de comptage à Corbière). Tous les secteurs sont à leur maximum sauf la Côte Bleue (total comparable au comptage de septembre). Le Frioul atteint 500 bateaux à cette date, les Calanques 417 et la Côte Bleue 360. Sur les autres secteurs, on dénombre 213 bateaux à Riou, 153 à La Ciotat, 107 à Cassis et 28 à Planier.

Fréquentation terrestre : la fréquentation globale est comparable à celle de septembre avec

# Études : comptages harmonisés « plaisance »

4 929 personnes pour 6 secteurs (pas de comptage à Corbière ni sur la Côte Bleue). Par contre, la répartition est différente entre les 2 dates : valeur maximale pour le Frioul (779) et Cassis (1260), alors qu'elle est stable pour Planier, Riou et La Ciotat. A noter que pour les Calanques, l'accès était interdit dès 11h00 (risque d'incendie « rouge »), mais on dénombre tout de même 2 200 personnes.

Kayaks : La fréquentation des kayaks est au maximum à cette date avec 230 pour 6 secteurs dont 195 dans le Parc national. Le secteur le plus fréquenté est celui des Calanques avec 153 kayaks. Les chiffres confirment la tendance à une constante augmentation de cette pratique, les valeurs observées n'avaient jamais été atteintes lors des comptages des années précédentes.

Jet-skis : La fréquentation des jet-skis est comparable à septembre pour la valeur globale, 22 jet-skis, mais la répartition diffère avec 14 sur la Côte Bleue, 6 au Frioul et 2 à Riou. A noter que cette pratique est interdite dans le cœur du Parc national et dans la bande des 300 mètres du littoral de Marseille.

Plongée sous-marine : L'activité de plongée est la plus faible des 3 dates. 27 navires de plongée observés (21 pour la plongée encadrée et 6 pour les privés) surtout autour du Frioul, de Riou et de la Côte Bleue, contre 40 le 25 juillet et 44 le 9 septembre.

**En savoir plus sur le bilan des comptages harmonisés :**

[http://www.gipcalanques.fr/racine/accueil/pratique\\_et\\_utile/documentation/comptages\\_harmonises\\_2012](http://www.gipcalanques.fr/racine/accueil/pratique_et_utile/documentation/comptages_harmonises_2012)





# Accueil du public: balades « nature » dans le Parc national

---

Pour la première année, un programme de sorties nature organisée par le GIP et confié à un animateur nature a été proposé aux visiteurs pendant l'été.

Les sorties ont été très appréciées, et le calendrier de réservation a été rapidement complet.

Les 16 sorties en groupe de 15 personnes pendant 3 heures (9h à 12h) ont été réparties sur 4 circuits différents :

- ⇒ Départ de Port Miou (7 sorties)
- ⇒ Départ de Luminy (3 sorties)
- ⇒ Départ des Goudes (5 sorties)
- ⇒ Départ de la Gineste (1 sortie)

Les offices de tourisme de Marseille, Cassis et La Ciotat, la presse locale et les patrouilleurs sur le terrain ont proposé ces sorties.



# Le régime de police administrative

## dans le coeur du Parc national des Calanques

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 30 juillet 2012, M. Benjamin Durand, directeur par intérim du GIP de préfiguration du Parc national des Calanques, est chargé d'assurer, par intérim, les fonctions de directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques à compter du 13 août 2012, jusqu'à la nomination de ce directeur. Depuis cette date, M. Durand est donc compétent pour prendre des décisions individuelles au titre de la police administrative spéciale du cœur du Parc national, après avis, le cas échéant, du conseil scientifique, de son bureau ou de sa présidente.

En un peu moins de 5 mois, ce ne sont pas moins de 71 décisions individuelles qui ont été délivrées soit, en moyenne 1 tous les 2 jours. Celles-ci concernent des domaines aussi variés telles que les prises de vues à caractère professionnel, les demandes de travaux ou encore les demandes d'introductions d'animaux.

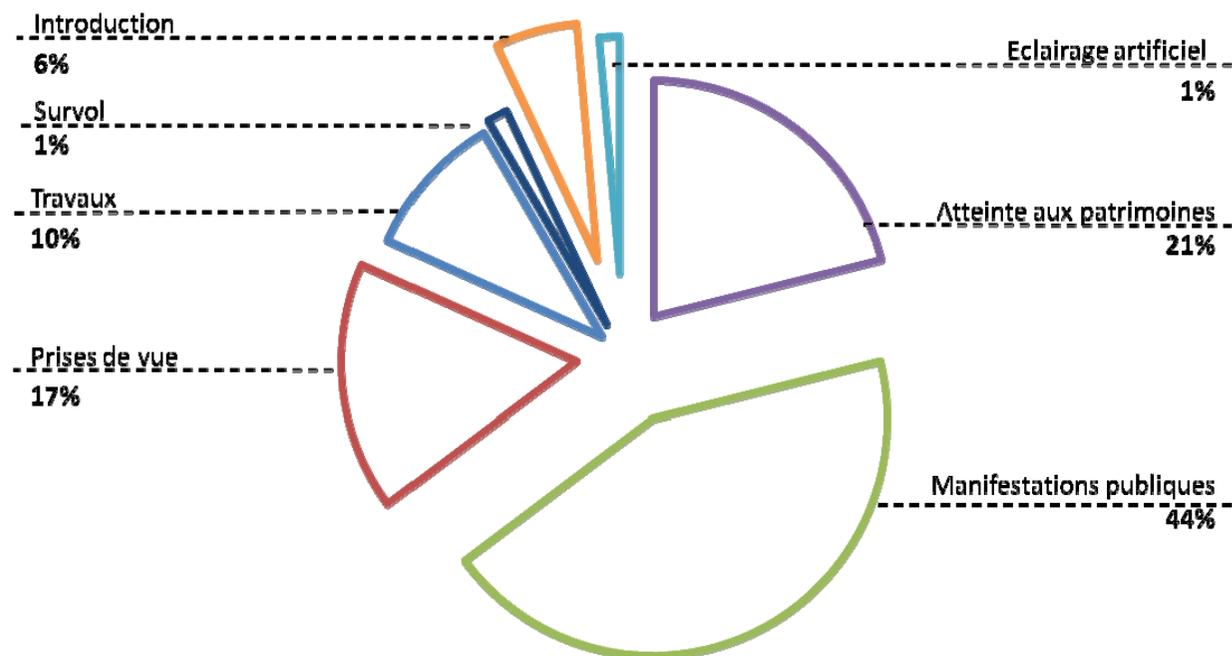
La quasi-totalité de ces décisions sont des autorisations individuelles concernant des personnes physiques ou morales. Seuls 2 de-

mandes ont été rejetées car elles n'étaient pas compatibles avec la réglementation du cœur de parc ou n'étaient pas à la hauteur des exigences attendues.

Du fait des caractéristiques périurbaines du parc national, la majorité des demandes d'autorisation en coeur concernent des manifestations publiques (44 %) dont la plupart

sont à caractère sportif. Le cœur marin concentre près de 70 % des demandes car de nombreuses régates y sont organisées.

Viennent ensuite les atteintes aux espèces animales ou végétales qui concernent principalement les autorisations de capture d'appelant à la glu. A noter dans cette catégorie, une autorisation délivrée à l'Office National



# Le régime de police administrative

---

## dans le coeur du Parc national des Calanques

des Forêts pour une opération d'éradication d'espèces envahissantes atypique qui de par sa technicité aura mobilisé l'intervention d'un hélicoptère sur des secteurs très escarpés (Grande Candelle).

Les demandes de prises de vues à caractère professionnel représentent également un gros volume. Elles concernent un domaine économique spécifique soumis aux aléas de la météo et qui concernent parfois de nombreux sites du cœur de parc. L'instruction de ces demandes implique une grande réactivité et près de la moitié des demandes sont instruites en moins d'une semaine. Le délai moyen étant de deux semaines.

Pour chaque demande reçue, le GIP consulte les collectivités, les services instructeurs de droit commun ainsi que les propriétaires concernés et, dans certains cas, le conseil scientifique.

La diffusion de l'information est également fondamentale. L'article R.331-35 du code de l'environnement relatif aux modalités de publicité des actes des établissements publics des parcs nationaux prévoit que : « le direc-

teur assure la publicité de tous les actes réglementaires pris par l'établissement public du Parc ainsi que celle des décisions individuelles prises au titre de la police administrative spéciale du cœur du Parc national. Les actes réglementaires sont affichés pendant deux mois au siège de l'établissement public du Parc et les décisions individuelles mentionnées au premier alinéa sont notifiées aux intéressés. Ces actes réglementaires et décisions individuelles font l'objet, dans les trois mois suivant leur intervention, d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement public. Cette publication fait courir les délais de recours des tiers contre les décisions individuelles. Le recueil est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement et mis à sa disposition sous forme électronique de façon permanente et gratuite. »

Le recueil des actes administratifs de l'établissement public du parc national des Calanques est accessible à l'adresse suivante : <http://www.calanques-parcnational.fr/index.php/component/remository/Recueil-des-actes-administratifs/?Itemid=> Outre les décisions individuelles, il compor-

tera à termes les arrêtés et délibération des différentes instances du parc national.

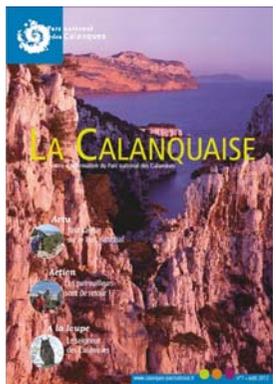
# Communiquer... en 2012

Le GIP a mis en oeuvre des actions d'information et de communication, durant la phase pré-création du Parc national (janvier-avril 2012) puis post-création (à compter du 18 avril 2012), s'adressant à de nombreux publics et répondant à de nombreuses demandes et sollicitations. Par ailleurs, le GIP a participé à plusieurs événements et publications.

## Edition : supports papiers et numériques

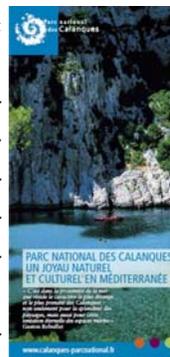
### - « La Calanquaise n°1 »

Prenant la suite « d'Objectif Parc » (la lettre d'information du GIP des Calanques), la lettre d'information du Parc national a été éditée à 170.000 exemplaires. Objectif : informer et sensibiliser le public sur les missions et le fonctionnement du Parc national, et les enjeux du territoire. Distribution par boîtier dans les 7 communes concernées (Marseille, Cassis, La Ciotat, Ceyreste, Roquefort-la-Bédoule, Carnoux, La Penne-sur-Huveaune), diffusion en divers lieux publics (mairies, offices de tourisme, capitaineries...), distribution aux partenaires, associations, CIQ..., et lors de



manifestations publiques (Fête de la Biodiversité, Fête de l'Escalade...).

- **Création de la plaquette de présentation du Parc national** : plaquette éditée en 60.000 exemplaires. Objectif : informer sur les objectifs du Parc national, ses patrimoines, ses enjeux, sa réglementation, ses périmètres. Diffusion grand public par les patrouilleurs, les mairies, offices de tourisme, partenaires, événements...



- **Réactualisation de la plaquette Patrimoine naturel** : plaquette présentant les espèces patrimoniales et emblématiques du territoire du Parc national et recommandations pratiques (écogestes).



- **Création du poster sur les périmètres et la réglementation du Parc national** : édité en 500 exemplaires. Diffusion en divers lieux publics (mairies,

offices de tourisme, capitaineries,) et aux partenaires et associations.

- **Campagne d'affichage sur le Parc national via l'habillage du tramway de Marseille et des bus entre Marseille et La Ciotat** du 27 avril au 18 mai.

Objectif : informer les passants, les automobilistes et les usagers des transports en commun de la naissance du Parc national et rappeler ses principaux objectifs de protection. A cette occasion, 135 flancs de bus à Marseille, 8 arrières de bus à La Ciotat et un tramway entièrement habillé à l'effigie du Parc national, ont célébré sa naissance en sillonnant les communes durant 3 semaines.



- **Réalisation de 7 rollups (panneaux déroulants)** présentant les objectifs, les patrimoines et les enjeux du Parc national. Rollups expo-

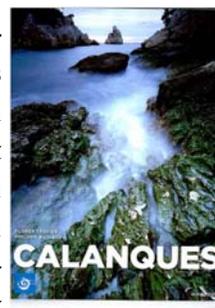


# Communiquer... en 2012

- Réalisation d'un supplément de 8 pages sur le Parc national des Calanques dans le journal **La Provence** paru en juillet 2012 et diffusé dans le département des Bouches-du-Rhône en 103.000 exemplaires.



- Achat d'un livret de photographies « Calanques » (participation au contenu rédactionnel et relecture). Présentation du Parc national en image, en carte et en textes. Livret distribué aux partenaires et membres du GIP.



- Rapport d'activités 2011 (format numérique).

- Impression de documents administratifs du Parc national (charte, textes législatifs...) diffusé aux partenaires et membres du GIP.

- Réalisation d'un clip audiovisuel de photographies présentant les patrimoines naturels, paysagers et culturels du Parc national des Calanques. Diffusion de ce clip lors de manifestations publiques, réunions, conférences de presse... et diffusion prévue sur le futur site web du Parc national.



- Création du logotype pour l'opération annuelle de recensement des espèces patrimoniales marines.



- Carte de vœux 2012 (format électronique) : carte primée par le concours de cartes de vœux organisé par « Marseille l'Hebdo ». Date publication : 25 janvier.

## Objets promotionnels :

- Plants d'olivier à l'effigie du GIP.

- Casquette à l'effigie du Parc national (distribuée lors des sorties naturalistes)

- T-shirts Recensement des espèces patrimoniales marines à l'effigie du Parc national (distribué aux bénévoles et partenaires)

- L'agenda 2012 : contribution (textes et photos) du GIP à l'agenda 2012 réalisé par Terre Sauvage à l'initiative de Parcs nationaux de France.



# Communiquer... en 2012

## Internet :

- Réactualisation du site Internet du GIP tout au long de l'année en contenus (textes et images) : [www.gipcalanques.fr](http://www.gipcalanques.fr)  
En 2012, le site a reçu 79 996 visites provenant de 110 pays et 262 523 pages ont été vues (3,30 pages lues par visite en moyenne). Le site a établi un nouveau record le 19 avril 2012 avec 2300 visites en une seule journée.



- Création du site Internet du Parc national ([www.calanques-parcnational.fr](http://www.calanques-parcnational.fr)): mise en ligne des documents administratifs du Parc national. En 2012, le site a reçu 11 486 visites et 58 524 pages ont été vues ( 5 pages lues par visite en moyenne).



**Création de la page Facebook du Parc national des Calanques** Objectif : valoriser les missions et les activités du Parc national auprès du public, en complément du site internet et de la lettre d'information. Nombre de personnes inscrites sur la page en 2012 : 430.



- **Veille internet** : prestation de veille pour contrôler l'information diffusée sur le net et répondre aux blogs véhiculant une information erronée sur le Parc national.

## Contribution rédactionnelle et iconographique du GIP/PN à des ouvrages :

- **Carte** illustrée des Calanques (Lebeault/Isirdi)
- **Carte** des sentiers de randonnée (OT Cassis)
- **TopoGuides** « Les Calanques à pied » (Fédération Française de Randonnée Pédestre)
- **Livre** « Le Parc national des Calanques :

territoire, concertation, décision » (ed. Quae)

- **Livre** « Marseille en dates et en cartes » (ed. EMCC)
- **Livre** « Calanques : un siècle d'amour et de vigilance » (ed. Parole)
- **Livre** « Calanques » (ed. Privat)
- **Plaquette** Patrouille bleue 2012

## Partenariats et conventions réalisés :

- « Découvre ta Nature »
- EDF
- **Institut océanographique Paul Ricard**
- **13 conventions réalisées** (droits d'utilisation de photographies, illustrations...).

## Autres actions :

- **Achats d'espaces dans la presse** : pour parution des annonces légales suite à la création du Parc national (La Provence, La Marseillaise, Var Matin).
- **Réalisation de bâches « Parc national » et achat de photographies** pour enrichir le fond iconographique et illustrer les publications éditées par le GIP.
- **Formations** sur les réseaux sociaux et communication verbale organisée par l'A-

# Communiquer... en 2012

## Communication événementielle

Participation du Parc national à plusieurs manifestations sportives, culturelles et environnementales, via la mise en place d'un stand Parc national et diffusion des supports de communication du Parc pour informer et sensibiliser le public :

- Fête de la randonnée du (CAF) (6 mai)
- Fête de la Biodiversité à Montpellier (24 au 25 mai)
- Que la montagne est belle (CAF) (23 septembre)
- Festival Curieux de Sciences (1er au 12 octobre)
- Septembre en mer : recensement des espèces patrimoniales marines, conférence publique (6 octobre) et sorties naturalistes.
- Fête de l'escalade (7 octobre)
- Festival international de l'image sous-marine (1er au 4 novembre)
- Exposition internationale de la photographie animalière à Montier en Der (15 au 18 novembre)
- Course pédestre Euromédienne (16 au 17 novembre)



## Relations presse

- 20 communiqués de presse et 6 conférences de presse en 2012.



Venue du Premier ministre, François Fillon ( 19 avril)



Hommage à Albert Falco et baptême de la Zone maritime protégée Albert Falco (9 mai)



Présentation de l'étude de la calanque de Podestat



Conférence de presse pour l'opération d'arrachage et hélicoptère de plantes invasives en cœur

30

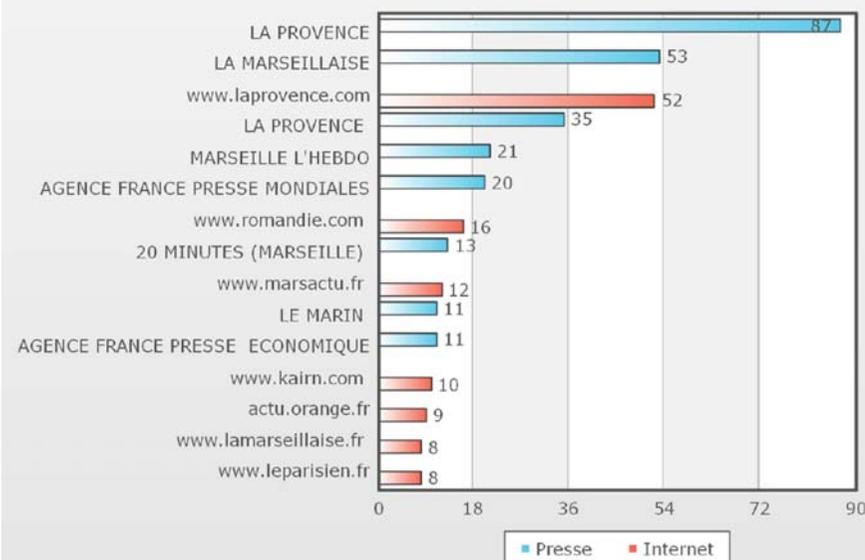
de Parc (12 novembre)

- 936 retombées presse (presse écrite et numérique uniquement) sur le Parc national. Par conséquent, le Parc national des Calanques occupe 30% du paysage médiatique sur l'ensemble des 10 parcs nationaux (source : Argus Média)

- 150 appels de journalistes reçus ou contactés en 2012.

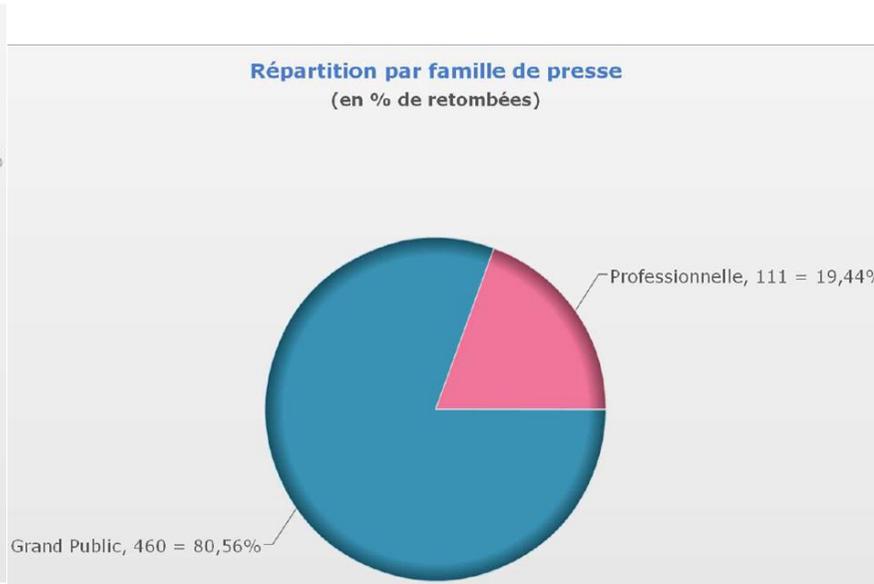
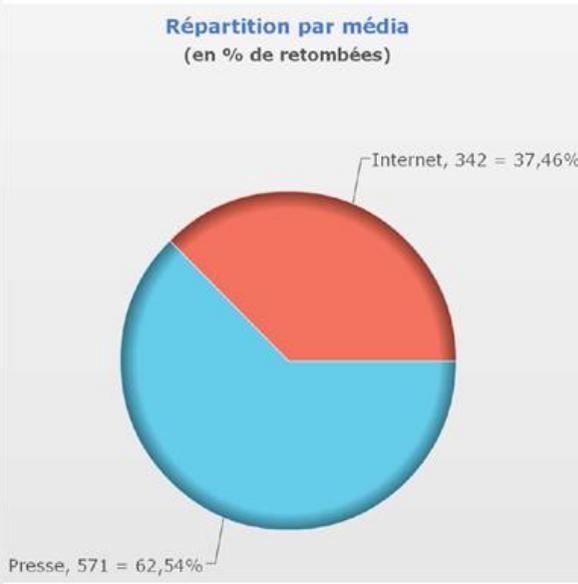
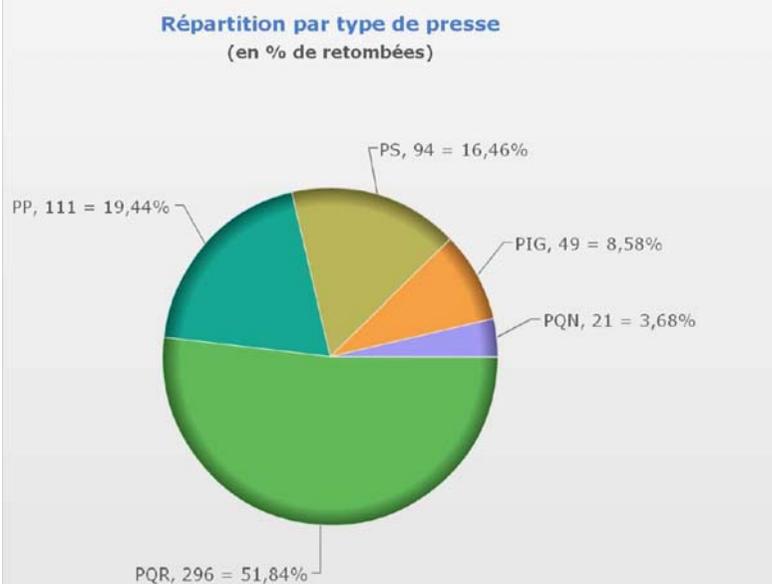
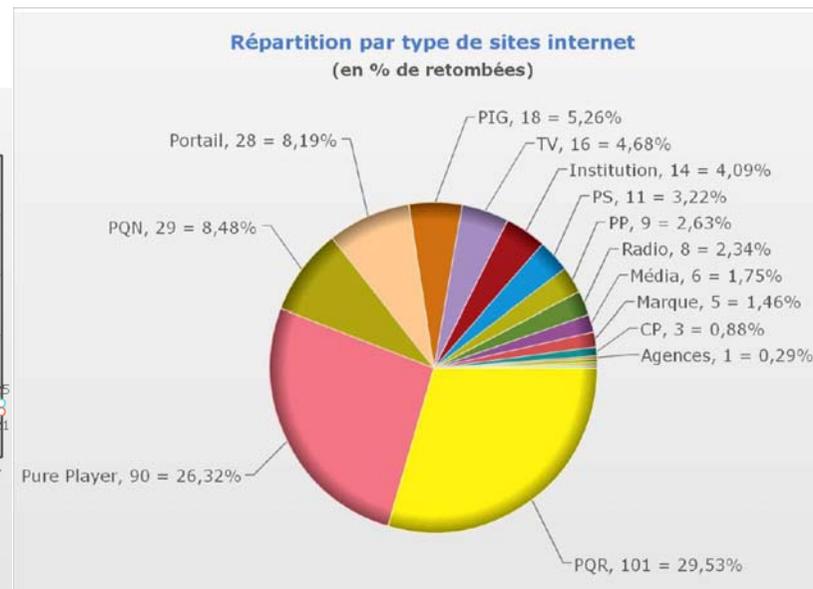
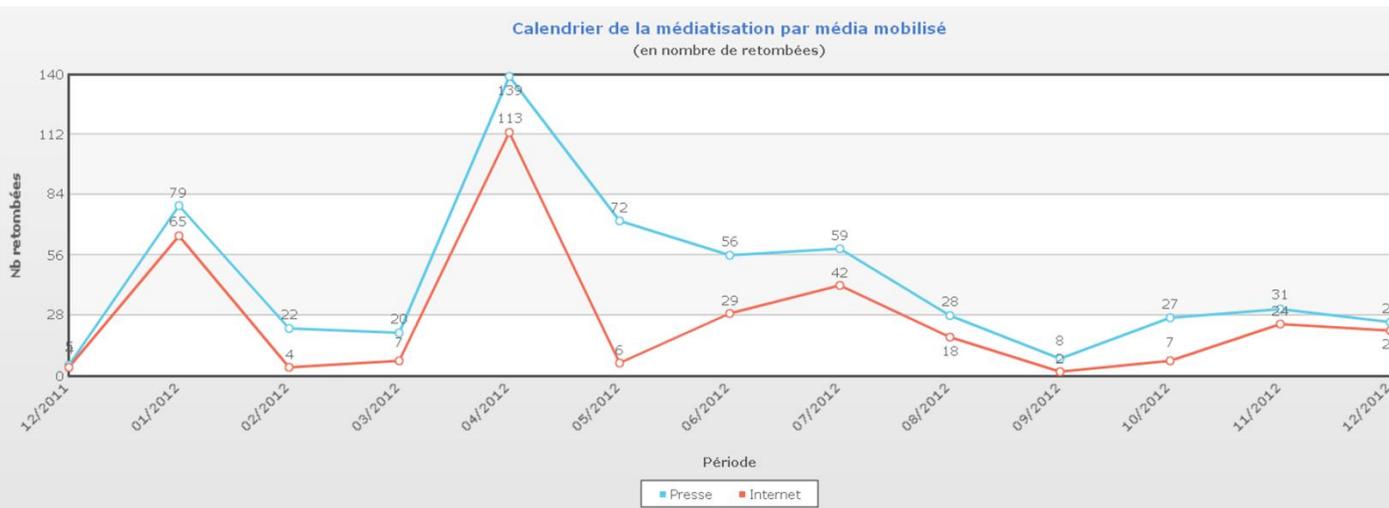
- Revue de presse quotidienne : collecte des articles (via abonnements journaux, diffusion web, Argus Médias...).

Top 15 des supports les plus mobilisés (en nombre de retombées)



# Communiquer... en 2012

Statistiques retombées presse (source : Argus Medias)



# Communiquer... en 2013

## Edition : supports papiers et numériques Objets promotionnels

Carte de vœux 2013 (format électronique) sur le thème « Emprunte de l'homme dans la nature », en réponse à la manifestation « Marseille 2013, capitale européenne de la culture ».

- Réassort de la plaquette Patrimoine naturel (30 000 exemplaires)

- Réassort de la plaquette de présentation du Parc national en français (70 000 exemplaires) et traduction en anglais (30 000 exemplaires)

- Impression de documents administratifs (Charte, Marcoeurs, Carte des vocations)

- Lancement de la création du site internet du Parc national des Calanques (mise en ligne officielle prévue le 1er juin 2013).

- Création d'une pochette à rabats pour rangement de dossiers (dossier de presse...) à transmettre à la presse ou grand public et partenaires.



- Réalisation de casquettes à l'effigie du Parc national distribuées lors du salon nautique Les Nauticales.

- Réalisation d'un tirage d'une photographie encadrée pour les membres de l'Assemblée générale et du Conseil scientifique du GIP.



## Communication événementielle

- Participation au salon nautique Les Nauticales (20-25 mars) : mise en place d'un stand, animation et information au public. Distribution de documents, plaquettes d'information. Organisation d'une conférence grand public présentant le Parc national.



- Participation à la manifestation « Campus Propre » à Luminy (19-03) : animation d'un stand.

## Relations presse

- 10 communiqués de presse pour la période janvier-mars 2013, avec notamment : relai auprès des médias sur les incendies du 24 février (Marseilleveyre) et du 4 mars (Luminy) en lien avec le BMPM et l'ONF.

Copyright : BMPM



## Retombées presse :

- 350 retombées presse écrite et net confondues (les retombées radio et télévisuelles ne sont pas comptabilisées).

## Participation du GIP à la réalisation d'ouvrages :

- Carte de la région avec un zoom sur le Parc national des Calanques (ed. Glénat)

- Carte éditée par l'office de tourisme de Cassis (en lien également avec l'ONF)



# La cartographie

La cartographie a permis la visualisation des enjeux et des objectifs du projet de Parc national. Suite à la validation de l'Assemblée générale du GIP, les périmètres ont été présentés au Conseil d'État au printemps.

Afin que le Conseil d'État puisse analyser le projet, le GIP a produit: un atlas cadastral de 26 cartes sur l'ensemble des communes concernées, une carte des réglementations à l'échelle du cœur de parc et une carte des vocations sur l'ensemble des périmètres accompagnant la charte.

Ce travail cartographique a par ailleurs été

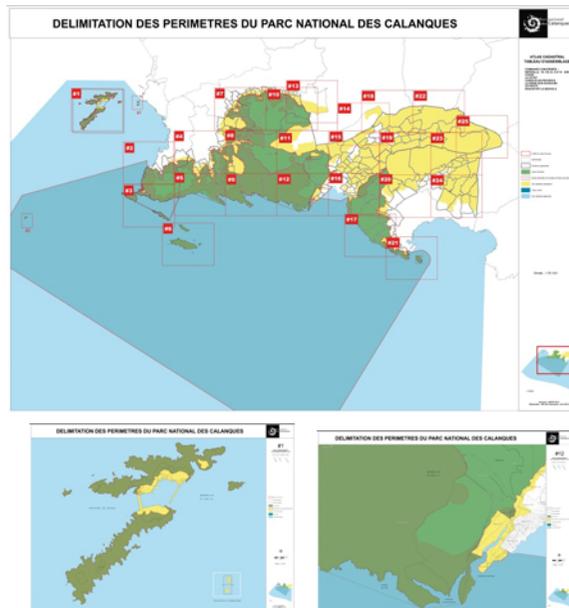
salué par le secrétariat aux Cartes du Conseil de l'État qui les a validé.

Depuis la création du Parc, le travail de cartographie pédagogique, la mise à jour des données scientifiques et leur mutualisation sont au cœur des missions du Parc. Ainsi de nombreuses cartes, notamment pour les avis concernant les autorisations de manifestation en cœur de Parc sont diffusées aux services de l'État, aux services municipaux et aux associations.

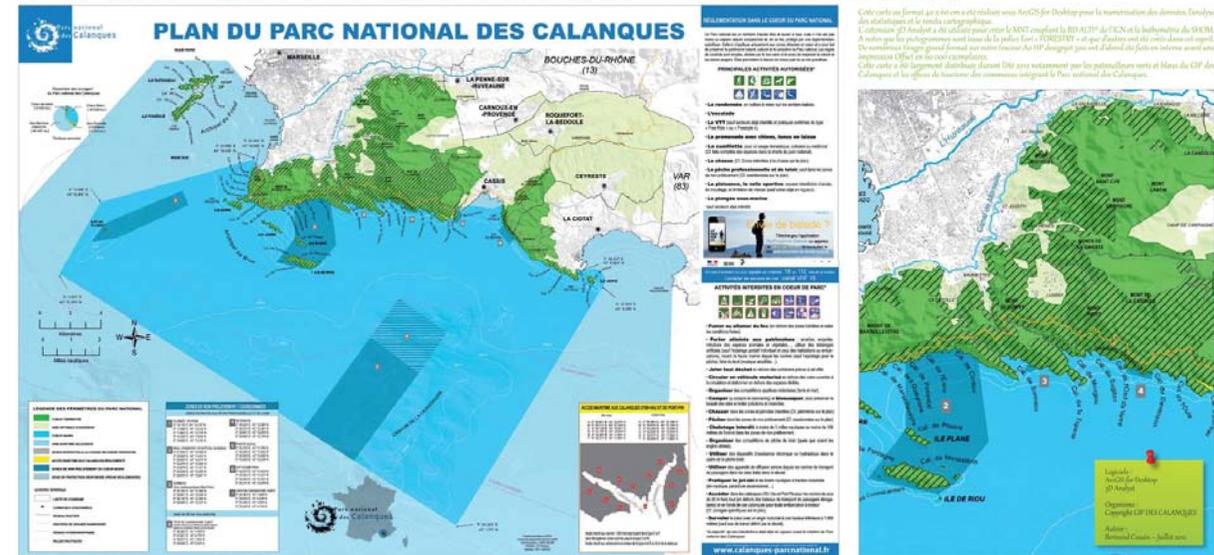
Ce travail cartographique a aussi évolué vers

une cartographie opérationnelle de terrain sur des missions de gestion (OLD, DFCI, N2000, chasse, pêche ou encore gestion de la fréquentation terrestre et marine). **Pour l'année 2012, le GIP des Calanques a produit une centaine de carte officielle (hors cartes annexées au décret du Parc).**

Le carte du Parc a été distribuée par les patrouilles vertes et bleues du GIP durant la saison estivale. Par ailleurs cette carte a été retenue lors d'une présentation au salon international SIG (Système d'information géographique) à Versailles à l'automne 2012.



Dernière cartographie sur les réglementations des usagers suite au décret N° 2012-507 du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques.



# Bilan financier

Le Conseil d'administration du GIP adopte chaque année le montant des crédits destinés à la réalisation des objectifs spécifiques du GIP, en distinguant ceux de

Charges de fonctionnement 2012	1 186 068,78€
Recettes de fonctionnement 2012	1 313 786,07€

la section de fonctionnement et ceux de la section d'investissement, et en approuve l'exécution via le vote sur le compte financier (article 13 de la convention constitutive). Les comptes 2012 du GIP présentent

Dépenses budgétaires d'investissement 2012	17 811,87 €
Recettes budgétaires d'investissement 2012	Néant

un résultat largement excédentaire de 127 717,29€.

La capacité d'autofinancement 2012 s'établit à + 126 751,71€. La variation du fonds de roulement 2012 s'élève à 108 939,84€; le fonds de roulement atteint ainsi 588 930,84€.

## Bilan 2012

### Fonctionnement – Les dépenses

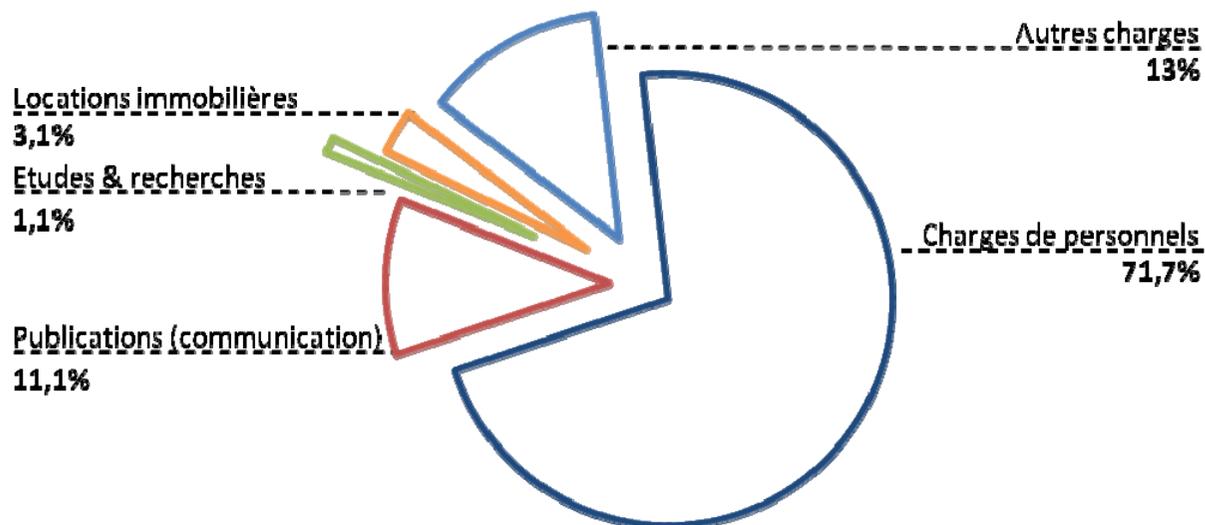
#### Charges de personnels : 850 310,73€

Les charges de personnels représentent 71,7 % des dépenses de fonctionnement (contre 66,5 % en 2011).

On compte, au 31/12/2012, 12 agents permanents : 2 personnels détachés de la fonction publique de l'État ou de la fonction publique territoriale + 6 agents en CDI + 4 agents en CDD.

Les patrouilles estivales ont été composées d'une chef d'équipe, de 14 Patrouilleurs verts et de 4 Patrouilleurs bleus. Pour la 3ème année, le salaire des patrouilleurs pendant la pleine saison estivale (juillet et août) a fait l'objet d'une mensualisation (sur la base du SMIC), pour une gestion plus simple et plus efficace.

## Répartition des dépenses de fonctionnement pour l'année 2012



# Bilan financier

## Charges de fonctionnement : 335 758,05 €

Elles ont pesé pour 28,3 % de l'ensemble des charges de la 1<sup>ère</sup> section (contre 33,5 % en 2011).

Les principaux postes de coûts sont les suivants :

- **publications** (communication) : 132 040,24€ (39,3% des dépenses de fonctionnement hors personnels), en diminution par rapport à 2011, [11,1% du total des charges de fonctionnement],
- **études et recherches** : 13 500 € (4% des dépenses hors personnels), en baisse par rapport aux années antérieures [1,1 % des dépenses de fonctionnement],
- **locations immobilières et charges locatives**: 37 231,57 € (11%) [3,1% des dépenses globales de fonctionnement].
- **autres charges** : 152 986,24 € (achats, services extérieurs, amortissements), soit 45,6 % des dépenses hors personnels et 13 % du total des dépenses de fonctionnement général.

## Les recettes

La contribution du MEDDTL est passée de 650 000 € en 2011 à 715 000 € pour l'année 2012, dont une aide exceptionnelle de 65 000 € délivrée en juillet 2012 pour notamment faire face à des dépenses en communication (supplément « La Provence »). Les autres recettes provenant de l'État viennent de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (1 600 €).

Le GIP a perçu de la part des Collectivités territoriales les contributions suivantes pour l'année 2012: le Conseil Régional (30 993,13 €), le Conseil Général (204 523,53 €), la Ville de Cassis (33 262,40 €), la ville de La Ciotat (29 386,93€), la ville de Marseille

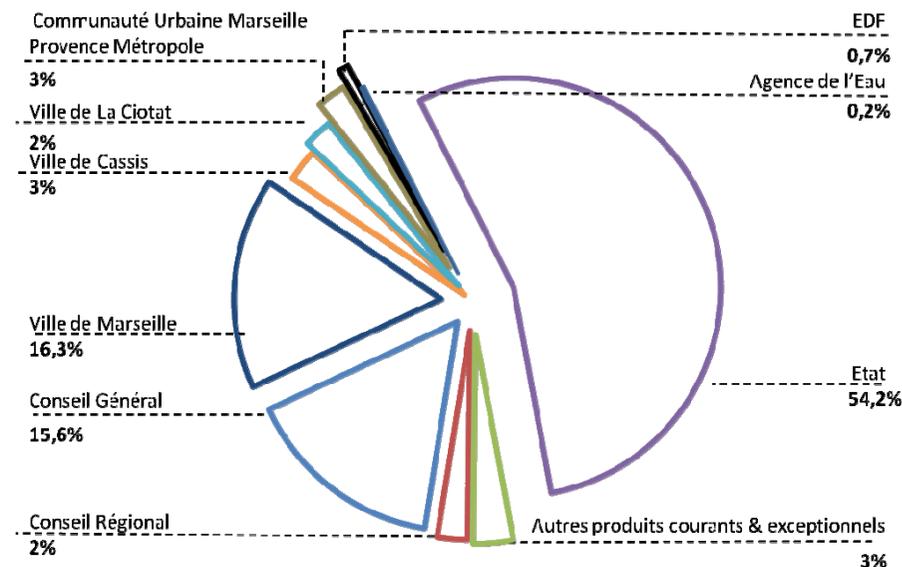
(214 492,86 €) et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (30 268,54 €).

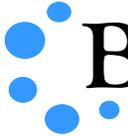
Les autres recettes proviennent d'EDF (10 000 €), de l'Agence de l'Eau (3 493€), de menus produits de gestion courante (2 180,85 €), de produits d'ordre d'amortissement des subventions d'équipement (38 584,83€).

## Investissement

Le GIP n'a pas constaté de recette d'investissement au titre de l'exercice 2012.

## Recettes de fonctionnement 2012 : répartition des contributions





# Bilan financier 2013

---

Cette partie sera mise à jour après le 31 mars 2013



# Composition de l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public des Calanques

Légende: **Membres du Conseil d'Administration** Membres du Bureau (31 03 2013)

GROUPE	TITULAIRES		SUPPLEANTS CA		
	Nom	Titre/Structures	Nom	Titre	
Etat Etablissements Publics ONF Conservatoire du Littoral EDF	Hugues PARANT	Préfet des Bouches-du-Rhône			
	Hervé LLAMAS	Directeur de l'agence ONF Bouches du Rhône - Vaucluse			
	François FOUCHIER	Directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres			
	Patricia MELA	EDF – Directrice de projet			
Collectivités Locales Ville de Marseille Département des Bdr Région PACA Ville de Cassis Ville de La Ciotat CU MPM	Guy TEISSIER	Président du GIP, Maire du Ve Secteur de Marseille	Laure-Agnès CARADEC	Adjointe au Maire de Marseille	
	René OLMETA	Vice- président du GIP, Vice- Président du Conseil général 13	Didier REAULT	Adjoint au Maire de Marseille	
	Marie BOUCHEZ	Conseillère régionale PACA	Denis BARTHELEMY	Conseiller général 13	
	Danielle MILON	Maire de Cassis	Jean-Marc CHARRIER	Conseiller général 13	
	Patrick BORE	Maire de La Ciotat	Christine SANDEL	Conseillère régionale PACA	
	Lionel ROYER-PERREAUT	Conseiller communautaire Marseille Provence Métropole	Marc De CANEVA	Adjoint au Maire de Cassis	
			Noël COLLURA	Adjoint au Maire de La Ciotat	
		Marie-Françoise PALLOIX	Conseillère CUMPM		
Associations (5 sous-groupes) Protection de l'environnement Usagers Professionnels Habitants Propriétaires privés	Madeleine BARBIER-BROSSAT	Union calanques littoral	Georges AILLAUD	UDVN 13	
	Jean BOUTIN**	Conservatoire des espaces naturels de PACA	Henri FRIER	CPIE Côte provençale	
	Marielle GOBBI	Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches-du-Rhône	Daniel FRANCHI	Société provençale des chasseurs réunis	
	Bernard HAMEL**	Club alpin français Marseille Provence	Claude FULCONIS	FFME	
	Bruno MARQUES	Syndicat libre des Bateliers Indépendants Cassidains	André BERNARD	CGP	
	Gérard CARRODANO**	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Marseille	Marc GASTAUD	Prud'homme de pêche de La Ciotat	
	Michael PRETINA	Association Défense de l'Environnement du Patrimoine de l'Ouest de Cassis	Jean-Marc CHAPUS	CIQ de la Panouse	
	Pierre YZOMBARD**	CIQ de Morgiou	Roselyne YNESTA	CIQ Vaufrèges Luminy	
	Paule VARNI	Association des Propriétaires Privés des Calanques de Marseille à Cassis (APPCMC)	Laurent De BUZONNIERE	APPCMC	
	Roger SILVRESTRI**	Association des Propriétaires Privés de Morgiou (APPM)	Jean-Pierre BRUNEL	APPM	
	Protection de l'environnement	Michel THINON	Comité de Défense des Sites Naturels		
		Georges AILLAUD	Union Départementale pour la sauvegarde de la Vie, de la Nature et de l'environnement (UDVN 13)		
		Henri FRIER	CPIE Côte provençale		
	Victor Hugo ESPINOZA	Collectif Écoforum			
	Yves LANCELOT	Collectif La Ciotat cœur de Parc			
	Ariette ROUQUET	Association les portes des calanques			
Usagers	Marc MAMELLI	Union nautique de Port-Miou et des calanques			
	Serge XIMENES	Fédération française d'études et de sports sous-marins			
	Bernard LEBRUN	Association des excursionnistes marseillais			
	Evelyne BARTOLI	Comité départemental de la randonnée pédestre			
	Roger GAVIN MILAN	Yachting club des calanques de Cassis			
	André BONNET	Association des chasseurs de Cassis			
	Daniel FRANCHI	Société provençale des chasseurs réunis			
	Claude FULCONIS	Fédération française de montagne et d'escalade (FFME)			
Professionnels	André BERNARD	Compagnie des guides de Provence			
	Marc GASTAUD	Prud'homme de pêche de La Ciotat			
Habitants	Guy BAROTTO	CIQ Callelongue Marseilleveyre			
	Françoise SIBIUDE	CIQ Nord- ouest La Ciotat			
	Gilberte DALMASSO	CIQ Centre- ville La Ciotat			
	Roselyne YNESTA	CIQ Vaufrèges Luminy			
	Pascal CHAIX	Association Port-Miou, Bestouan, Cassis, propriétaires et habitants			
	Jean-Marc CHAPUS	CIQ de la Panouse			

# Liste des délibérations

prises par l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration

2012			
Date	N° Délibération	Titre	Observations
20/01/2012	AG 12-01.01	Approbation des modifications - charte et ses annexes	Version finale
	AG 12-01.02	Avis sur les modifications - décret	Version finale
	AG 12-01.03	Avis négatif au renouvellement du permis Rhône Maritime	
02/04/2012	CA 12-04.01	Approbation des comptes 2011	
	CA 12-04.02	Approbation de la décision budgétaire modificative n°1	
	CA 12-04.03	Création d'un poste - chargé de gestion ressources et connaissances	
	CA 12-04.04	Création d'un poste chargé de mission sports nature	
14/05/2012	AG 12-05.01	Reconduite du mandat des membres du Conseil d'administration du GIP, dont ceux du Président et du Vice-président	jusqu'au terme statutaire du GIP, le 31 mars 2013
02/07/2012	AG 12-07101	Approbation du rapport d'activités 2011	
22/11/2012	CA 12-11.01	Approbation de la décision modificative urgente du 15/06/2012	
	CA 12-11.02	Approbation de la décision modificative urgente du 2/10/2012	
	CA 12-11.03	Approbation de la décision modificative urgente du 22/10/2012	
	CA 12-11.04	Approbation des modalités de transition entre les deux structures GIP et Établissement public • Principe de dévolution des biens, droits et obligations du GIP au Parc national • Principe d'adoption du compte financier 2012 du GIP par le CA de l'Établissement public du Parc national	
	CA 12-11.05	Approbation de la décision budgétaire modificative n°2	
	CA 12-11.06	Avis sur le programme d'activités 2013	
	CA 12-11.07	Approbation du budget prévisionnel 2013	
	CA 12-11.08	Avis sur la motion concernant les moyens alloués par l'État pour le fonctionnement du Parc national des Calanques en 2013	
22/11/2012	AG 12-11.01	Approbation du programme d'activités 2013	
	AG 12-11.02	Approbation de la motion concernant les moyens alloués par l'État pour le fonctionnement du Parc national des Calanques en 2013	



# L'Assemblée Générale

En cette année de création du Parc national des Calanques, l'AG du GIP s'est positionnée sur deux thématiques majeures:

## **Avis défavorable relatif à la prolongation du permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit permis « Rhône maritime »**

L'AG du 20 janvier 2012 a considéré les forts impacts et risques sur la santé publique et les activités économiques professionnelles ou de loisir du littoral et a émis un avis défavorable à toute prolongation de permis exclusif ou nouvelle autorisation de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux en Méditerranée dit « Rhône maritime » déposé par la société Melrose Mediterranean Limited, ou tout autre éventuel pétitionnaire.

Le permis couvre une zone proche du Parc national des Calanques, du Parc national de Port Cros et du Sanctuaire PELAGOS (protection des mammifères marins de Méditerranée). De nouvelles campagnes de prospection acoustique ainsi que des forages d'exploration sont envisagés.

## **Motion adressée au Premier Ministre, Monsieur Jean-Marc AYRAULT, concernant les moyens alloués au Parc national des Calanques .**

L'AG du 22 novembre 2012 a sollicité l'intervention du Premier ministre afin que:

- ◇ Les membres du Conseil d'administration du Parc national des Calanques soient désignés par la Ministre en charge de l'Écologie dans les meilleurs délais,
- ◇ Le budget primitif 2013 du Parc soit augmenté à un niveau suffisant (2,5 M€), lui permettant de recruter dès l'année prochaine une dizaine d'agents de terrain.
- ◇ L'État manifeste au plus haut niveau son attachement au modèle des parcs nationaux à la française, et donne à ces derniers des perspectives plus stables quant à l'évolution de leurs moyens.

Cette demande fut ensuite relayée par Guy Teissier, président du GIP et député des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée Nationale, le 27 novembre 2012.



# Composition du Conseil Scientifique et Pédagogique du Groupement d'Intérêt Public des Calanques

Liste des membres du Conseil Scientifique et Pédagogique du GIP des Calanques, en fonction des disciplines.

Domaine	Membre	Spécialité
Géologie Pédologie Hydrologie	Pierre Eugène ROCHETTE	Géophysique : pétrophysique, risques naturels, magnétisme
	Claude ROUSSET	Géologie, hydrogéol. karsts littoraux
Domaine marin	Denise BELLAN- SANTINI ( <u>Présidente</u> )	Biologie marine
	Léa DAVID	Biologie marine / cétologie
	Jean VACELET	Biologie marine
	Nardo VICENTE	Biologie marine
Botanique, floristique, phytosociologie	Thierry TATONI (Vice-président)	Ecologie du Paysage
	Michel THINON	Paléobotanique
Zoologie terrestre et liminique, éthologie	Emmanuel COSSON	Chiroptérologie
	Jacques NEL	Entomologie
	Philippe PONEL	Entomologie
Médecine, santé, microbiologie	Franck SILLAM	Epidémiologie
Sociologie, géographie, préhistoire et histoire, économie, droit	Dominique AMI	Economie
	Carole BARTHELEMY	Sociologie : relations ville / nature/ usagers/ gestionnaires
	René BORRUEY	Architecture
	Jacques COLLINA-GERARD	Préhistoire
	Jean-Louis DURAND	Aménagement du territoire / urbanisme
	Sébastien MABILE	Droit de l'environnement
	Léon PELISSERI	Aménagement rural
Claude THOMAS	Histoire	



# Liste des avis pris par le Conseil Scientifique et Pédagogique du Groupement d'Intérêt Public des Calanques

Le Conseil Scientifique et Pédagogique du GIP (CSP) s'est réuni une dernière fois en séance plénière le 6 janvier 2012, séance au cours de laquelle il s'est positionné sur de deux points majeurs : le projet de Parc national en cours de finalisation et le renouvellement du permis « Rhône maritime ».

## **Avis du CSP relatif au projet de Parc national des Calanques suite aux dernières phases de consultation, en particulier aux conclusions de la Commission d'enquête publique.**

Sur la base du rapport et des conclusions motivées de la Commission d'enquête publique, des avis de l'Autorité environnementale et de ceux rendus dans le cadre de la consultation institutionnelle et enfin de l'avis consultatif de la Commission Parc national, le CSP s'est prononcé sur les dernières modifications de niveau local proposées pour approbation à l'Assemblée générale du 20 janvier 2012.

Le CSP approuve pleinement les réserves et recommandations émises par la Commission d'enquête publique portant sur les périmètres des coeurs marins et terrestres et des aires maritime adjacente et d'adhésion, sur les mesures de protection des coeurs et enfin sur la représentation du monde maritime au Conseil d'administration et au Conseil économique, social et culturel de l'établissement public du Parc national.

## **Avis du CSP relatif à la prolongation du permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit permis « Rhône maritime »**

Le CSP rappelle avoir déjà interpellé la ministre de l'écologie en juillet 2011, et émet un avis défavorable à la prolongation et à la mutation du permis Rhône Maritime, en raison des risques actuels d'impacts négatifs notables sur les cétacés, ainsi que des risques futurs considérables associés à la poursuite du projet (réalisation éventuelle de forage(s) d'exploration).

Il émet également un avis défavorable à l'octroi de tout nouveau permis similaire à quelque entreprise que ce soit.

# Organigramme du GIP des Calanques

Décembre 2012

**Nadine AUGÉ**  
Comptable  
Adjonction de service  
Trésorerie Générale

**Guy TEISSIER**  
Président du Conseil d'Administration  
Député des Bouches-du-Rhône  
Maire des 9 et 10<sup>èmes</sup> arrondissement de Marseille

**Denise BELLAN-SANTINI**  
Présidente du Conseil  
Scientifique et Pédagogique

**Benjamin DURAND**

Directeur par intérim

**Vanina MOUILLÉ**

Responsable Administrative  
Financière et Juridique

**Laurence DELACHAUME**

Chargée de Communication

**Francis TALIN**

Chargé de mission  
Aire d'adhésion – Charte

**Lidwine  
LE MIRE-PECHEUX**

Chargée de mission Terre

**Samuel CLERICI**

Chargé de mission  
Coordination  
Animation de la gestion

**Émilie DRUNAT**

Chargée de mission  
Tourisme durable

**Alessandra  
ACCORNERO-PICON**

Chargée de mission Mer

**Anne-Laure CLEMENT**

Chargée d'étude  
Milieu marin

**Ludovic AZIBI**

Chargé de mission  
sports de nature

**Véronique BERNARD**  
- Assistante de direction

- Chargée de gestion des res-  
sources et des connaissances  
(à compter du 1/07/2012)

**Laetitia BERTELOTTO**

Chef d'équipe (10 mois)

**Magali CULIOLI**  
- Stagiaire  
- Chargée d'études  
Connaissance et valorisation

**Bertrand COUSIN**

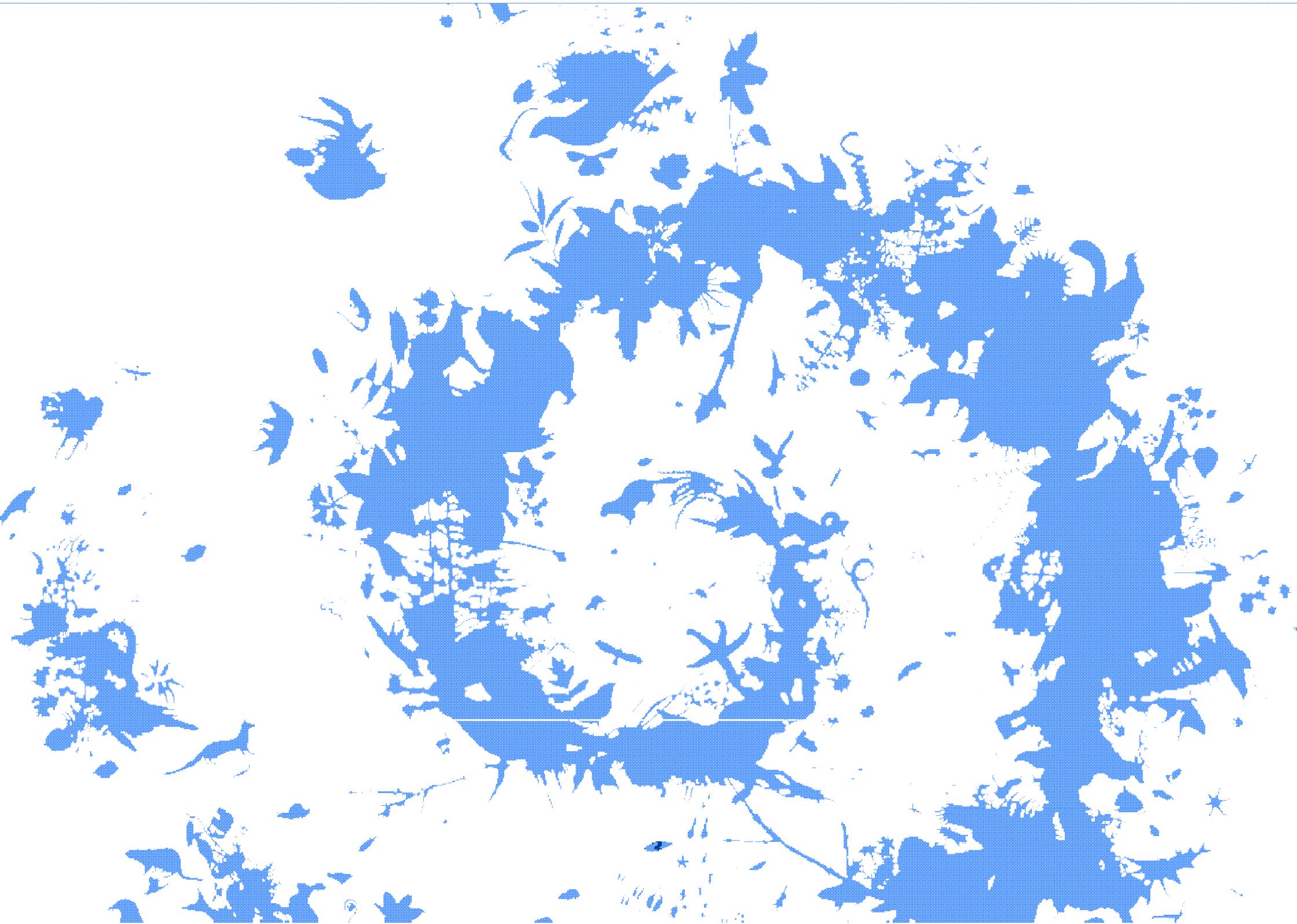
Chargé de mission  
Système Information  
Géographique

**Thibault LACROIX**  
- Stagiaire  
- Assistant technique  
d'ingénierie

**Soraya REDJEM**

Secrétaire administrative et  
financière (à compter du  
20/08/2012)

**Patrouilleurs « verts » et « bleus »**  
Saisonniers





## Groupement d'Intérêt Public des Calanques

Bât A4 - Parc Valad - Impasse Paradou - 13009 Marseille

Tel. 04 91 72 65 73

Contact : [gipcalanques@gipcalanques.fr](mailto:gipcalanques@gipcalanques.fr)

[www.gipcalanques.fr](http://www.gipcalanques.fr) / [www.calanques-parcnational.fr](http://www.calanques-parcnational.fr)

